

**Zeitschrift:** Bulletin de la Société romande d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 28 (1931)  
**Heft:** 12

**Heft**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 07.06.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

*Pour tout ce qui concerne le Journal, la Bibliothèque et la Caisse de la Société, s'adresser à F. SCHUMACHER à Daillens (Vaud)*

Compte de chèques et virements II. 1480.

Secrétariat :  
Dr ROTSCHY,  
Cartigny (Genève).

Présidence :  
A. MAYOR, juge,  
Novalles.

Assurances :  
J. MAGNENAT,  
Renens.

Le *Bulletin* est mensuel ; l'abonnement se paie à l'avance et pour une année, par **Fr. 6.**—, à verser au compte de chèques II. 1480, pour les abonnés *domiciliés en Suisse*; par **Fr. 7.**— pour les *Etrangers* (valeur suisse). Par l'intermédiaire des sections de la Société romande, on reçoit le *Bulletin* à prix réduit, avec, en plus, les avantages gratuits suivants : Assurances, Bibliothèque, Conférences, Renseignements, etc.

VINGT HUITIÈME ANNÉE

N° 12

DÉCEMBRE 1931

SOMMAIRE : Avis administratifs. — Conseils aux débutants pour décembre, par *Schumacher*. — La sélection et l'élevage des reines d'abeilles dans la Suisse alémanique (suite et fin). — Le mystère de la ponte chez les abeilles (suite). — Les grandes cellules, par *S. Thibaut*. — Observations sur la ponte d'une reine, par *Pahud Th.* — Acariose, par *Marc Gigon*. — L'arséniate de plomb, par *Jean Ryff*. — Echos de partout, par *J. Magnenat*. — Concours de ruches pastorales (rapport du jury), par *Ed. Fankhauser*. — Pesées de ruches en 1931, par *Ch. Thiébaud*. — La Romande au Comptoir Suisse, par *A. G.* — Vendre son miel, par *A. G.* — Sur le vif, par *H. Berger*. — La cause de l'essaimage est enfin connue, par *G. S. Demuth*, traduit par *G. Henquin*. — Nouvelles des sections. — Nouvelles des ruchers. — Bibliographie. — *Vient de paraître*. — Livres à prix réduits.

**Attention aux communiqués des Sections à la fin du présent Numéro**

## **Service des annonces du „ Bulletin ”**

*La „Romande” admet deux sortes d'annonces :*

1. **Les petites annonces :** leur prix est de 10 cent. le mot qui doivent être payés d'avance, au compte de chèques postaux IV. 1370.

2. **Les annonces commerciales** qui coûtent : 1 page Fr. 50.—, 1/2 page Fr. 25.—, 1/4 page Fr. 12.50, 1/8 page Fr. 7.50, 1/16 page Fr. 4.—.

Bénéficient seules d'un 0/0, les annonces parues en vertu d'un contrat.

Les annonces arrivant à la gérance après le 16 et qu'il serait encore possible de faire passer à l'imprimerie, seront passibles d'une surtaxe de Fr. 0.50 pour les frais spéciaux occasionnés.

Pour les **annonces** s'adresser **exclusivement** à :

**Monsieur Charles THIÉBAUD, Corcelles (Neuchâtel). Téléph. 72.98**

## **AVIS**

Les sociétaires de toutes les sections de la « Romande » sont instamment priés de faire parvenir au président ou au caissier de *leur section* tout changement d'adresse (en même temps qu'à l'administrateur du *Bulletin*).

## AVIS ADMINISTRATIFS

### A MM. les abonnés.

Pour recevoir sans interruption le *Bulletin*, vous êtes priés de verser la somme de fr. 6.— à notre compte de chèques II. 1480. MM. les abonnés étrangers voudront bien nous faire parvenir la somme de fr. 7.— par la voie qui leur conviendra le mieux.

### A MM. les caissiers de sections.

Pour simplifier votre travail, vous pourrez vous borner à nous envoyer la liste des membres à *radier* et celle des *nouveaux membres* pour 1932. Ces listes doivent nous parvenir pour le 15 décembre au plus tard (voir le numéro de novembre).

### A tous nos lecteurs.

Ceux qui ne reçoivent pas le *Bulletin* sont priés instamment d'adresser leur réclamation directement à l'administrateur soussigné. C'est plus rapide et évite des frais de correspondance aux sections. Nous nous excusons par avance des erreurs qui se produisent inévitablement au début de l'année par suite des renouvellements de listes. Avec de la bonne volonté de part et d'autre, tout finit par s'arranger et par fonctionner normalement. *L'administrateur :*

SCHUMACHER.

### Bibliothèque.

Don reçu : de M. Valet, Morges . . . . . fr. 20.—

Notre plus cordial merci.

*Schumacher.*

La Bibliothèque reçoit, sans jamais refuser, même les dons les plus minimes.

---

## CONSEILS AUX DÉBUTANTS POUR DÉCEMBRE

Mes amis, la vie est un livre  
Que chacun écrit de sa main,  
Dont on voit les feuilles se suivre  
Et qui joint hier à demain...

Voici Décembre, le dernier feuillet du livre de 1931. Qu'aurez-vous écrit dans ce livre ? Les impressions sont bien mélangées. On trouve de tout dans les appréciations que nous recevons. Il y a des enchantés, il y a des déçus et il y a aussi des entre-deux. C'est d'ailleurs presque toujours ainsi. Mais le véritable apiculteur sait compter, et à leur grande valeur, les belles journées de jouissances qu'il a eues auprès de ses abeilles, sans se borner à son livre de comptes. Le « rendement » est une chose fort appréciable et il n'est personne qui le méprise sincèrement, mais n'oublions pas ce qui ne peut se

traduire en chiffres et qui procure pourtant ce que nul argent ni or ne peut produire : ces heures charmantes passées à écouter, à observer la merveilleuse activité de ces insectes encore si pleins de mystère que sont nos abeilles.

Nous laissons à des correspondants le soin de faire un résumé de cette année, nous ne devons pas oublier notre titre ci-dessus.

Il n'y a rien à faire au rucher et pourtant... Cette année, les souris sont en nombre extraordinaire et, poussées par la faim et la concurrence, elles pénètrent partout. Ayez l'œil ouvert sur cette gent trotte-menu, sinon vous aurez de sérieux dégâts à déplorer à votre première revue de printemps. Les trous de vol doivent être allongés pour donner toute l'aération nécessaire, mais par contre abaissés à six millimètres. Les souris ont beau être dodues comme des syndics en cet automne 1931, elles savent plier leur corps si souple jusqu'à cette dimension incroyable. Ou bien elles iront faire leur nid sous le chapiteau; c'est évidemment moins grave que dans le corps de ruche, mais c'est une cause de trouble quand même.

En outre, surveillez aussi vos rayons de réserve, car là encore, pour peu qu'il soit resté un peu de miel, cela suffit pour les inciter, ces amusants petits quadrupèdes si gracieux, à y faire des trous qui détruiront la belle régularité des constructions cirières.

Nous l'avons déjà dit et nous le répétons pour ceux qui ne l'auraient pas lu : cette saison nous paraît être la meilleure et la plus pratique pour procéder à la peinture de ruches habitées. Les coups de pinceau ne sont pas assez violents pour troubler le groupe hibernant et, d'autre part, on ne risque pas d'engluier dans la peinture les butineuses, ce qui arrive forcément en d'autres saisons.

C'est l'époque favorable aussi pour faire un déplacement de vos ruches à peu de distance. Il faut naturellement procéder avec les mouvements les plus doux pour ne pas désagréger le groupe : les abeilles qui s'en détachent sont presque sûrement perdues.

Et voici la fin de cette année, où notre petit *Bulletin* a essayé de vous apporter tout ce qu'il pouvait. Il pourrait faire beaucoup mieux encore si, d'une part, il n'était limité par des raisons financières, et, d'autre part, s'il pouvait compter sur la collaboration d'un plus grand nombre. Nous ne saurions le répéter assez : il faut que notre journal devienne « la chose de tous ». Donnez-lui quelque chose et il vous intéressera davantage. C'est une expérience à la portée de chacun. C'est ce que le rédacteur souhaite, en même temps qu'il vous présente ses vœux les plus cordiaux de bonne fin d'année.

Daillens, 23 novembre 1931.

*Schumacher.*

## LA SÉLECTION ET L'ÉLEVAGE DES REINES D'ABEILLES DANS LA SUISSE ALÉMANIQUE

*Conférence faite par M. Alfred Lehmann, Beaulieustrasse 78, Berne, le 28 juin, à Neuchâtel, à l'assemblée de la Fédération neuchâtoise d'apiculture.*

*(Suite et fin.)*

---

Le Dr Kramer, l'organisateur de la Rassenzucht, de l'élevage de la race du pays dans la Suisse alémanique a voulu parer à ce risque. Il a voulu éviter des échecs dus à des circonstances qui n'ont rien à voir avec la race et il a exigé qu'une jeune reine de qualité soit introduite :

1° dans un essaim artificiel suffisamment fort et composé d'abeilles saines ou

2° dans une colonie absolument normale.

Dans un tel milieu seulement la reine peut prouver ses qualités.

Pratiquement, ces théories ont fait supprimer les colonies faibles, insuffisantes, qui ne valent plus une jeune reine. Par contre, on formera de nouvelles colonies, avec des essaims artificiels possédant les qualités, l'élan d'une jeune population.

Si un essaim artificiel est destiné à peupler une habitation de grandeur normale, il le faut fort. Nous lui donnons en juillet, ou au commencement d'août, à un moment où chez nous il n'y a généralement plus de miel, 2 kg. à 2 kg. 500 d'abeilles. Avec 1 kg. à 1 kg. 500, on ne peut former que des colonies de réserve.

La formation de quelques colonies de réserve chaque année est un procédé très estimé dans la Suisse alémanique. Notre système de ruches, Burki-Jecker, se prête très bien à l'hivernage de colonies sur 4 à 7 rayons, dans des ruches de réserve, contenant 3 à 4 compartiments.

Ces colonies de réserve qui possèdent tout l'entrain d'une jeune population, sont utilisées de diverses façons. Au printemps on s'en sert pour guérir et renforcer des ruches orphelines ou possédant de vieilles reines. On égalise et améliore avec elles les colonies d'un rucher et augmente de cette manière la récolte. On peut s'en servir en été pour peupler les nuclei, pour former de nouvelles réserves et on évite ainsi d'affaiblir des colonies normales. On a aussi de quoi fournir à un débutant qui désire des abeilles de bonne qualité sans dépenser trop d'argent.

La formation de réserves est un complément de l'élevage.

Pour terminer, je dirai que l'élevage est une branche de l'apiculture qui contribue fortement à améliorer les ruchers, à augmenter le rendement, il conduit à un point voisin de la perfection, il anime l'intérêt de l'apiculteur et fait de lui un véritable *ami des abeilles*.

---

## LE MYSTÈRE DE LA PONTE CHEZ LES ABEILLES (ou le problème de la détermination des sexes).

(Suite.)

---

Toutefois, nous avouons humblement que, malgré notre bonne foi, nous pouvons nous tromper : « *errare humanum est* » et que nous n'avons pas toujours pu établir, faute de moyens, de temps, le plus souvent abandonné à nos propres et faibles lumières, la raison d'être de ces phénomènes, d'où quelques présomptions. Il ne nous est pas possible non plus d'entrer dans tous les détails démonstratifs, n'ayant pour tout appui que notre souvenir et des notes hâtivement consignées, car nous étions alors loin de penser qu'un jour nous traiterions de ces sujets délicats mais élevés. Nous espérons que d'autres savants, mieux qualifiés, plus instruits et plus fortunés que nous, seront aussi plus heureux de trouver — si ce n'est déjà fait — par leurs examens, leurs analyses, leurs expériences, les justes solutions à ces problèmes.

Au nombre des phénomènes naturels, mentionnons, en passant, celui de la Parthénogénèse. C'est une chose scientifiquement et matériellement établie que toutes les femelles — mères et ouvrières — possèdent dans leurs ovaires des œufs féconds en eux-mêmes qui pondus produisent des êtres vivants mais uniquement mâles.

Par conséquent, si une femelle parfaite n'a pu être fécondée — les ouvrières ne peuvent pas l'être — soit pour manque de mâles, soit par empêchement forcé, enfin soit pour une cause physique ou pathologique quelconque, elle restera vierge, mais pourra néanmoins pondre. Cette faculté de procréer des sujets vivants a d'abord reçu le nom de « Parthénogénèse » (enfantement d'une vierge) mais est désignée aujourd'hui par la science moderne d'« Agamogénèse » (production sans union). Cette dernière appellation semble mieux convenir. Dans ce cas, la mère infécondée est seule arbitre de la détermination du sexe mâle.

Examinons maintenant les autres cas.

a) *Oeufs*. — On remarque parfois, même parmi du beau couvain des deux sexes, des œufs qui ne sont pas éclos. C'est insuffisance de vitalité — éventuellement stérilité — occasionnée, croyons-nous, par une anomalie quelconque survenue pendant leur formation dans les ovaires.

D'autres n'éclosent pas, bien que féconds ou fécondés par suite de manque de chaleur, les abeilles ne les pouvant couvrir tous.

Peut-être aussi que l'humidité, voire même la trop grande chaleur, le mauvais air en sont, dans certains cas, les causes.

Les mêmes éléments peuvent être appliqués aux œufs éclosant, mais dont les larves meurent et dessèchent quelque temps après.

Bien plus, on constate aussi, de ci, de là, dans de jolies plaques de couvain femelle, une cellule boursouflée contenant une larve mâle. Cela provient de ce que, à certain moment de la ponte intensive, les œufs se succédant très vite, l'un ou l'autre n'a pas été assez imprégné de sperme.

L'éclosion peut être retardée de quelques jours par l'apiculteur, sans que les œufs perdent de leur vitalité ou de leur fécondation, à condition qu'ils soient mis à l'abri dans une chambre saine, à une température à peu près constante, de  $+ 22$  à  $25^{\circ}$  C. Nous n'avons pas poussé les épreuves ni au-dessous, ni au-dessus de ces températures.

Assez souvent nous avons donné, à nos colonies, des rayons d'œufs et de couvain provenant de chasses, conservés pendant deux jours et plus. Le couvain operculé se garde très bien jusqu'à l'éclosion, non pas les larves : trop jeunes elles périssent et dessèchent, âgées de plus de trois jours — donc non operculées — elles quittent les cellules en moins de deux heures.

Bien que nous ayons gardé, pendant des semaines, des œufs en bon état, nous ne pouvons préciser au juste combien de jours dure leur vitalité. En attendant la réponse — qui ne vint jamais — d'un apiculteur de l'Est auquel nous avons envoyé des œufs fraîchement pondus, nous avons oublié de noter notre propre expérimentation.

Il serait également intéressant de savoir si, sur les œufs frais tirés hors de la ruche, les spermatozoaires seraient détruits à une température inférieure à  $+ 15^{\circ}$  C. et donneraient ainsi des mâles. Cette expérience ne peut pas se faire dans la contrée de Brazzaville, le thermomètre ne descendant jamais si bas. On sera peut-être surpris de notre proposition inconsidérée, mais on en comprendra et le motif et l'opportunité au cours du second point sur les ouvrières.

(A suivre.)

## LES GRANDES CELLULES

(*Réd.*) Nous avons demandé à M. Thibaut, Directeur de l'*Apiculture belge*, de nous dire à quoi en était la question des grandes cellules, problème qui est beaucoup discuté en Belgique et qui doit aussi intéresser nos lecteurs. Voici un résumé de sa réponse dont nous le remercions vivement :

J'ai bien reçu votre demande relative à l'emploi des rayons à grandes cellules dans le but d'obtenir des abeilles plus vigoureuses.

Je n'ai pas expérimenté les rayons à 700 cellules au dm<sup>2</sup>., mais je puis vous indiquer l'historique de la question.

Le promoteur, M. Baudoux, de Bruxelles, avait déjà des idées d'agrandissement il y a plus de trente ans, alors qu'il était secrétaire de notre section de Binche.

Il créa alors le cadre de 42 cm. × 42 cm. dans œuvre et je me rappelle l'avoir essayé dans la ruche feuilletable et basculante de M. Decroly, de Renaix. Mais il fallait, pour cette ruche dont le cadre se plaçait en diagonale, des essaims énormes, puis une miellée très abondante, afin d'obtenir des cadres remplis de miel qui pesaient alors près de 7 kg. avec le cadre et la cire. Je dus l'abandonner.

M. Baudoux alla ensuite habiter Bruxelles et se débarrassa de ses colonies d'abeilles.

Mais il y reprit goût à l'armistice et il installa des ruches dans la banlieue de Bruxelles.

Toujours partisan des grandes ruches, des grands cadres et des rayons à grandes cellules, il chercha avec opiniâtreté les moyens d'obtenir des abeilles à langue plus longue, mais des abeilles de plus forte corpulence, estimant que la langue et le jabot seraient en proportion du volume de l'abeille.

M. Baudoux mit au point, en 1926, un extenseur de cire gaufrée. Mais cet appareil exigeait un travail délicat et un peu long et il pensa à la modification des machines à cylindres en vue de l'obtention de plus grandes cellules. Nous en dirons un mot tantôt.

M. Baudoux construisit aussi, pour contrôler les résultats, un thoraxomètre, un jabotmètre et un glossomètre.

Ces appareils de mensuration ont encore valu à leur inventeur, en septembre 1931, un prix d'honneur avec félicitations du jury à l'Exposition de Monceau-sur-Sambre.

Malheureusement, ces petits appareils coûtent cher et, pour les fabriquer en série, il faudrait réunir quelques douzaines de demandes, ce que nous ne savons obtenir ici.

Depuis lors, on a essayé la cire gaufrée donnant environ 700 cellules au décimètre carré, annoncée dans l'*Apiculture belge*.

Vous trouverez, dans l'*Apiculture belge* de 1931, n° 11, un article de M. Jos. Dubois, dans lequel il attribue les insuccès avec la cire à 700 à un défaut de technique apicole. Vous y lirez ensuite les observations d'un apiculteur sur cette cire.

L'allongement des cellules des feuilles à 700 s'effectue très bien dans un gros essaim et aussi, paraît-il, lorsqu'elles sont placées au milieu du nid à couvain de fortes populations. Lorsqu'on ajoute les feuilles à côté du couvain, la mère y pond parfois des œufs de mâles et c'est là un inconvénient qu'il faut absolument chercher à éviter. La bonne fixation des fils dans les feuilles y aidera sûrement.

Y arrivera-t-on ? Saura-t-on amener l'amateur à prendre les dispositions nécessaires ? Saura-t-on maintenir les abeilles aux dimensions auxquelles elle est arrivée par l'emploi des feuilles à 700 ? C'est le problème de l'avenir dont M. Baudoux espère bien trouver la solution.

Il y a dans cette question un beau sujet d'étude pour les apiculteurs praticiens.

M. Baudoux a aussi envisagé un plus grand écartement entre les cadres, et la construction de ruches plus spacieuses afin de pouvoir y loger le même nombre d'abeilles que précédemment. Il emploie actuellement le cadre de 38 cm.  $\times$  38 cm. dans œuvre.

L'avenir nous apprendra si son idéal est réalisable.

Votre bien dévoué,

S. THIBAUT.

P.-S. — Il serait peut-être intéressant de faire porter la question à l'ordre du jour du Congrès de Paris, en 1932. (*Réd.* Certainement.)

J'ai appris aux Expositions de la Porte de Versailles que les Français étaient peu portés à l'usage des feuilles à 700 cellules au décimètre carré, comme les Belges ne font pas volontiers usage de la cire atlas. Les deux sont peut-être bonnes, fabriquées et placées dans de bonnes conditions.

6 novembre 1931.

S. T.

## OBSERVATIONS SUR LA PONTE D'UNE REINE

Avec notre ruche d'observations, nous avons pu faire des recherches pour observer le mystère qui plane encore sur ce qui détermine le sexe des œufs. Lors du premier essai, nous avons introduit dans notre ruche un rayon ne possédant que des cellules de mâles. Ce rayon a été resserré entre deux planches de partitions, de sorte que les abeilles ne puissent pas construire d'autres cellules. Une jeune reine fut introduite avec un essaim. Cette majesté avait été prise sur un rayon où elle était en pleine activité de ponte. Quelques heures après, nous remarquions qu'elle avait déjà pondu dans les grandes cellules. Sitôt après la naissance de ces mâles, les cellules furent nettoyées et retrécies par les abeilles et la mère se mit à y pondre des œufs d'ouvrières.

Au deuxième essai nous prîmes un rayon avec cellules d'ouvrières au centre et des grandes cellules sur les autres parties. Le centre fut immédiatement pondu, quant aux grandes cellules, ce n'est que par un stimulant qu'elle se décida à y déposer des œufs.

Lors du troisième essai nous avons attendu que les abeilles fussent nées de ce rayon d'épreuve pour recommencer nos expériences. Cette fois nous avons pris une autre reine avec l'essaim un peu plus fort et nous avons masqué les cellules du centre pour empêcher la reine d'aller y pondre. Ne lui restant que des grandes cellules à sa disposition, elle y pond. Après cette ponte nous lui ajoutons un deuxième rayon avec cellules d'ouvrières, la reine abandonna le cadre d'épreuve et elle se mit en travail sur ce nouveau rayon. Dès la naissance des mâles, les grandes cellules furent transformées en cellules d'ouvrières où elle s'empressa (après ) d'aller pondre.

Notre attention fut attirée sur cette transformation de grandes cellules en petites cellules, car les reines n'ont jamais voulu pondre avant la transformation complète. Pourquoi, lors de la transformation des cellules d'ouvrières en cellules royales, les œufs sont au fond des cellules et les abeilles les agrandissent. Pour nous il y avait vraiment un mystère, car la reine, au lieu d'attendre que les grandes cellules soient transformées, aurait pu pondre dans les grandes cellules et les abeilles les rétrécir par la suite, ce qui aurait été du temps gagné.

Pour être plus précis, nous avons mis un rayon avec des œufs et larves de tous âges dans une ruche rendue orpheline. Nous lui

avons laissé juste le temps nécessaire pour agrandir les cellules qu'elle choisissait pour faire des reines de sauvetés. Nous avons remis ce cadre dans une ruche qui possédait sa reine afin d'annuler l'élevage des reines. Ce rayon avait été mis à l'extrémité du nid à couvain de façon à arrêter la ponte. Lorsqu'il fut vidé, nous l'avons mis au centre du nid à couvain et ces anciennes cellules royales commencées furent le berceau de beaux mâles. Par la suite, ces cellules furent aussi rétrécies par les abeilles.

Nous avons, comme dernière épreuve, introduit dans la ruche un rayon n'ayant que des cellules au tiers bâties. Des rayons pareils doivent être éliminés, car, lors des naissances, bien des abeilles sont rejetées au dehors de la ruche par leurs sœurs. Pourtant, ces rejets, au premier abord, nous semblaient être parfaits ; cela provient de ce que les abeilles n'ont pas pu se développer normalement dans leurs cellules trop courtes. Malgré le peu de profondeur de ces cellules, l'œuf est fécondé vu le diamètre très petit de ces cellules.

Nous avons répété ces essais plusieurs fois avec ce cadre, en l'introduisant dans d'autres ruches et chaque fois nous avons constaté la naissance de rejets. De ces abeilles nous en trouvons sur les planches de vol de nos ruches provenant d'excès de ponte des reines qui pondent dans des cellules de raccordements.

Depuis ces recherches avec mon collègue Heyraud, nous avons suivi les mouvements des reines en pleine ponte. Nous nous sommes si bien familiarisés que, très souvent, en sortant un rayon de la ruche où se trouvait la reine, celle-ci continuait à pondre sans s'occuper de nous. Nous avons remarqué que chaque fois que l'abdomen d'une reine plongeait dans une cellule de mâle, elle ne donnait aucun signe d'effort. Quant à une petite cellule le cas contraire se produisait.

De ces observations, nous disons que c'est la paroi de la petite cellule qui donne une pression à l'abdomen et ensuite aux pochettes spermatiques qui fonctionnent pour féconder l'œuf. La paroi de la grande cellule ne donnant aucune pression, l'œuf passera librement sans être fécondé.

Nous savons que l'apiculteur M. Bardoux, de Belgique, a abandonné les petites cellules d'ouvrières afin d'agrandir la taille de ses abeilles. Sa méthode consiste à n'avoir plus que 700 cellules par  $\text{dm}^2$ . au lieu de 850. Nous osons croire qu'il ne cherchera pas à les agrandir davantage, car au lieu d'arriver à avoir de plus grosses abeilles il risquerait de n'avoir plus que des mâles.

Nous concluons : puisque une reine a le libre choix des cellules, c'est elle qui commande le sexe de l'œuf. Mais, pour qu'un œuf soit fécondé, elle sera impuissante si elle ne trouve pas à sa disposition des petites cellules.

Puisque la cellule commande le sexe de l'œuf qu'elle reçoit, tout était indiqué pour assurer une sélection parfaite lors des fécondations des reines. Par ces faits, nous pouvons élever des mâles à toute saison. M. Heyraud a construit une cage laissant libre passage aux abeilles tout en retenant la reine sur le rayon encagé. Cette cage a la supériorité de laisser croire aux abeilles que rien n'a changé dans la ruche.

Ce merveilleux outil oblige une reine à pondre sur un rayon à grandes cellules où nous pouvons anticiper la naissance des mâles de bonne heure le printemps ou à saison tardive. Cette cage à rayon nous facilite lors de l'élevage des reines, car quatre jours après avoir enfumé la reine avec le rayon à passer à l'emporte-pièce, nous en tirons les larves sans avoir recours à une loupe.

Nous nous faisons un plaisir de vous publier ces recherches, afin de vous donner quelques renseignements sur le moyen d'obtenir des mâles de choix à toute saison.

Cette cage à rayon paraîtra sur l'Agenda apicole 1932.

*Pahud Th.*

*P.-S.* — Sur un prochain numéro de notre *Bulletin*, nous publierons nos observations sur la ponte d'une reine guêpe.

---

## ACARIOSE

---

En octobre 1930, je fus chargé des prélèvements d'abeilles pour les communes de Damvant, Réclère, Rocourt et Roche-d'Or.

Au résultat de l'analyse par l'Institut du Liebefeld, à Berne, M. le Dr Morgenthaler me fit savoir que trois ruches sur cinq étaient atteintes d'acariose à Damvant, soit six ruches atteintes sur vingt-quatre.

J'ai appliqué le traitement de Frow à toutes les ruches, atteintes ou non, à l'exception d'une de M. A. J., atteinte au 100 % que j'ai soufrée.

Sur 3 de mon rucher qui étaient atteintes d'acariose (1 au 20 % et 2 au 10 %), j'en ai eu deux de perdues. Ma ruche N° 2, provenant

de la souche 11, atteinte au 20 %, a très bien supporté le remède, presque pas de mortalité. Le N° 4, 10 %, n'a pas supporté le remède, appliqué pourtant à la même dose qu'aux autres ruches, les abeilles sont presque toutes tombées sur le plateau à l'exception d'une poignée qui ont péri par le froid durant l'hiver.

Le N° 11, atteint au 20 % a perdu très peu d'abeilles par suite du remède, 200 au plus. C'était une colonie extra, de race italienne. Malgré l'année déficitaire de 1930 elle m'avait donné 2 hausses pleines, 30 kg. environ.

En janvier 1931, vers le 20, je remarquai qu'elle sortait des jeunes abeilles encore toutes blanches mais toutes formées, preuve que la ponte avait commencé dans cette ruche.

Ensuite l'hiver vient pour de bon, quantité de neige, givre, froid, etc. Ma ruche fut atteinte d'une mauvaise dysenterie, puante, les cadres furent salis ainsi que l'intérieur de la ruche, les abeilles tombaient en masse, chaque matin l'entrée était complètement obstruée.

Je changeai complètement ces cadres en les remplaçant par d'autres garnis de provisions. La dysenterie diminua mais un beau jour au dégel, en voulant me rendre compte de l'état de ma ruche, je remarquai qu'elle faisait un élevage de reine, probablement que sa reine avait péri de dysenterie.

Ce que voyant, je la souffrai immédiatement pour éviter la propagation de la maladie.

En résumé, j'ai trouvé le traitement Frow excellent, attendu qu'aux deux analyses suivantes, juin et octobre 1931, l'Institut du Liebfeld n'a plus trouvé trace d'acariose à Damvant et Réclère.

Toutes les autres ruches traitées de même façon que les ruches malades étaient superbes au printemps, beaucoup de couvain et très populeuses.

*Marc Gigon, Damvant,*  
surveillant de ruchers.

---

## L'ARSÉNIATE DE PLOMB

---

Nous avons lu avec intérêt la correspondance de M. Vorlet, inspecteur, paru dans le journal du mois de septembre au sujet du traitement des arbres fruitiers, par l'arséniate de plomb. Cela nous intéresse tout particulièrement comme apiculteurs, et aussi comme arboriculteurs. Depuis une dizaine d'années il s'est fondé à Pontenet ;

petite localité du Jura bernois de 270 habitants, une société d'arboriculture, une des premières dans la région, 40 membres, dont 12 sont en même temps des apiculteurs avec 170 colonies. Dès le début de la société, le comité-directeur a demandé à M. le Dr Maag, chimiste à Dielsdorf, canton de Zurich, de bien vouloir donner dans notre localité une conférence sur la manière de traiter les arbres fruitiers pour combattre les différentes maladies dont nos vergers étaient infectés.

Il a aimablement répondu à notre appel en nous envoyant M. Annet, agronome, conférencier de grand talent, et par la suite dans d'autres localités de la vallée. Après avoir reçu les instructions à ce sujet, tous les propriétaires d'arbres fruitiers, membres de notre société ont aspergé leurs arbres, avec les produits fabriqués et fournis par la fabrique chimique de M. le Dr Maag ; entre autres, l'arséniate de plomb, lequel est bien connu comme poison. Employé judicieusement pour le traitement des arbres comme l'indique le tableau de M. le Dr Maag, il n'y a aucun danger pour nos chères butineuses. Depuis nombre d'années que nous traitons nos vergers avec ce produit, personne ne s'est plaint d'aucun dommage à son rucher par ce fait.

Depuis nombre d'années que nous traitons nos arbres fruitiers avec l'arséniate de plomb, nous avons de beaux et bons fruits ; ainsi que de belles et bonnes colonies. Il serait regrettable que l'on vienne à interdire l'emploi de l'arséniate de plomb pour cela, mais qu'on en arrive pour l'intérêt de tous à *en faire l'emploi au moment voulu*.

*Jean Ryff.*

## EPOQUES DES TRAITEMENTS

Le calendrier ci-dessous indique les époques les plus favorables pour la lutte contre les différents parasites des arbres fruitiers. Le plus souvent, il suffit de faire 2 à 3 traitements par année, suivant l'importance et le nombre des différents parasites de la région.

### *Arbres à pépins.*

*Traitement d'hiver* au Carbolinéum soluble 5-8 % contre les chancre, les pucerons, les punaises, le phytopte du poirier, les œufs de cheimatobie ainsi que tous les œufs des papillons hivernant sur les arbres.

A la bouillie sulfocalcique 15-20 % traitement préventif contre la tavelure, la maladie des cerisiers (clasterosporium), la cloque des pêcheurs, etc.

Ces deux traitements détruisent les mousses et les lichens et sont nécessaires à l'hygiène des arbres.

*Avant la floraison :* A l'arséniate de plomb et bouillie sulfocalcique. Dans les contrées où il y a beaucoup de chenilles de grapholite, il faut commencer le traitement juste après l'éclosion des boutons. A ce moment on peut également traiter contre les pucerons. Contre les chenilles de la cheimatobie on traite au moment où les bourgeons floraux sont ouverts (avant la floraison).

*Après la floraison :* C'est en général le traitement le plus important. On l'applique dans les 10 à 15 jours qui suivent la floraison ; ne pas traiter pendant celle-ci afin d'éviter *l'empoisonnement des abeilles !*

*3-4 semaines après la floraison,* complément du traitement. C'est le traitement le plus important pour lutter contre le carpocapse (vers des fruits).

*6-8 semaines après la floraison* à la bouillie sulfocalcique 2 % pour les variétés délicates et dans les années pluvieuses seulement. Les années très humides, on peut répéter cette application de bouillie sulfocalcique 2 % dans le courant de juillet-août de façon à éviter une invasion tardive de tavelure.

#### *Cerisiers.*

Traitement à la bouillie sulfocalcique de 15-20 %, préventif contre la maladie criblée (clasterosporium).

Immédiatement avant la floraison à l'arséniate de plomb et la bouillie sulfocalcique contre la maladie criblée (clasterosporium) et la cheimatobie.

Immédiatement après la floraison et 3 semaines après la floraison avec 2 % bouillie sulfocalcique.

#### *Pruniers et prunotiers.*

Traitement d'hiver au Carbolinéum 8 % contre les pucerons verts.

Traitement contre le clasterosporium, l'hyponomeute et les vers des prunes avec 1 % arséniate de plomb et 2 % bouillie sulfocalcique.

#### *Cognassiers.*

Traitement d'hiver.

Traitement avec 1 % bouillie bordelaise Maag (Koukaka).

Immédiatement après la floraison et 3 semaines plus tard avec 1 % bouillie bordelaise Maag.

*Groseillers* : contre l'oïdium américain (Blanc).

Traitement d'hiver à la bouillie sulfocalcique 15-20 %.

De suite après la floraison avec 1 % bouillie sulfocalcique. Répéter ce traitement 1 à 2 fois.

Même effet avec des poudrages au Poudrol Maag.

L'arséniate de plomb peut être livré en boîtes de 1 kg. = dose pour 100 litres de bouillie.

Consultez le Traité du Dr Maag : *La lutte contre les parasites des arbres fruitiers*. Fr. 2.—.

---

## ECHOS DE PARTOUT

### Propagation des plantes mellifères.

Un peu partout, les apiculteurs se préoccupent d'améliorer le pâturage des abeilles. C'est presque une nécessité pour notre pays où la culture intensive et l'emploi des engrais artificiels font disparaître la plupart des plantes visitées autrefois par les abeilles, pendant que l'usage toujours plus répandu des machines agricoles réduit à un minimum le temps de la récolte. On sait que les abeilles ont presque totalement disparu de régions naguère mellifères. Nos confédérés, pourtant moins atteints que nous, puisque la culture des céréales n'a pas chez eux l'importance qu'elle a en Suisse romande, font un effort considérable pour remédier à la situation.

La Société d'utilité publique du canton de Berne possède une section de l'apiculture qui étudie spécialement cette question. Dans une séance tenue au milieu d'octobre, cette commission a entendu deux rapports exposant ce que l'agriculture et l'horticulture peuvent et *doivent* faire pour venir en aide à l'apiculture, ces trois branches étant étroitement solidaires. Une troisième étude a examiné le rôle de l'école dans la solution du problème.

Il nous semble que l'exemple de nos amis bernois devrait être suivi. Les discussions entre apiculteurs seuls seront parfaitement inutiles aussi longtemps que les autres intéressés ne seront pas renseignés sur le rôle indispensable joué par l'abeille dans la fructification.

### Vingt-cinquième anniversaire de la mort de Dzierzon.

Le Dr Johannes Dzierzon est mort le 26 octobre 1906, il y a donc 25 ans. Cet anniversaire fournit aux journaux allemands l'occasion de rappeler la mémoire de celui que l'un d'eux appelle « le plus grand apiculteur du XIX<sup>m</sup><sup>e</sup> siècle ».

Dzierzon a, non pas, comme on le dit souvent, découvert le parthénogénèse, phénomène assez répandu dans le monde des insectes et connu avant lui, mais prouvé que la parthénogénèse existe chez les abeilles et que les œufs devant donner naissance à des faux-bourçons ne sont pas fécondés. Il a expliqué ainsi des faits qui semblaient tenir du miracle, et rendu à l'apiculture un service sans prix. Il mérite donc bien la reconnaissance des apiculteurs du monde entier.

#### Un précurseur: Anton Jansha.

La station d'entomologie du Minnesota vient de publier une brochure de M. Erwin C. Alfonsus, *La vie d'Anton Jansha*. Les lecteurs du *Bulletin* connaissent-ils ce nom ? C'est celui d'un apiculteur qui devrait avoir sa place auprès des plus célèbres. Né en 1734, à Breznica en Carniole, Jansha connaissait, en même temps que Swammerdam et avant Huber et Dzierzon, à peu près tous les secrets mis au jour par ces maîtres. Il savait que la reine est la mère de toute la colonie, que les faux-bourçons sont des mâles et les ouvrières des femelles, car il savait que les abeilles peuvent transformer en reine une larve d'ouvrière pourvu que cette larve ne soit pas trop âgée ; et il disait que le sexe féminin devait être dans l'œuf avant la transformation. Il avait observé que la fécondation a lieu dans les airs, et il a été le premier à décrire le retour à la ruche d'une reine rentrant de son tour de noce. « Si, dit-il, la pointe extrême de l'abdomen, où se trouve l'aiguillon, est ouverte, ou si un filament blanchâtre paraissant avoir été déchiré est visible à cet endroit, c'est que l'accouplement a réussi. »

Il utilisait les cellules des ruches ayant essaimé, soit en les donnant à des colonies orphelines, soit en utilisant des *nuclei*. Dans ce dernier cas, il introduisait les reines fécondées au moyen d'une cage en fil de fer. Il savait que le miel acheté est capable de provoquer la loque et que les abeilles se trompant de ruche et les pillardes peuvent transmettre les maladies. En un mot, l'emploi de l'outillage moderne mis à part, les connaissances pratiques de Jansha étaient aussi, si ce n'est plus avancées que celles de bien des apiculteurs de nos jours ; et, dût notre modestie en souffrir, nous sommes forcés de reconnaître que nous n'avons pas fait des progrès énormes depuis un siècle et demi.

On se demande pourquoi le nom de Jansha est si peu connu ; il a pourtant publié des ouvrages importants, dont un *Traité de l'essaimage*. Il fut appelé en 1770 à la direction de l'Ecole d'apiculture fon-

dée par l'impératrice Marie-Thérèse qui, paraît-il, lui demandait quelquefois des conseils. Il fut donc le premier professeur officiel d'apiculture du monde entier. Il mourut en 1773.

*J. Magnenat.*

Fédération vaudoise d'apiculture. — Agenda apicole romand.

## CONCOURS DE RUCHES PASTORALES

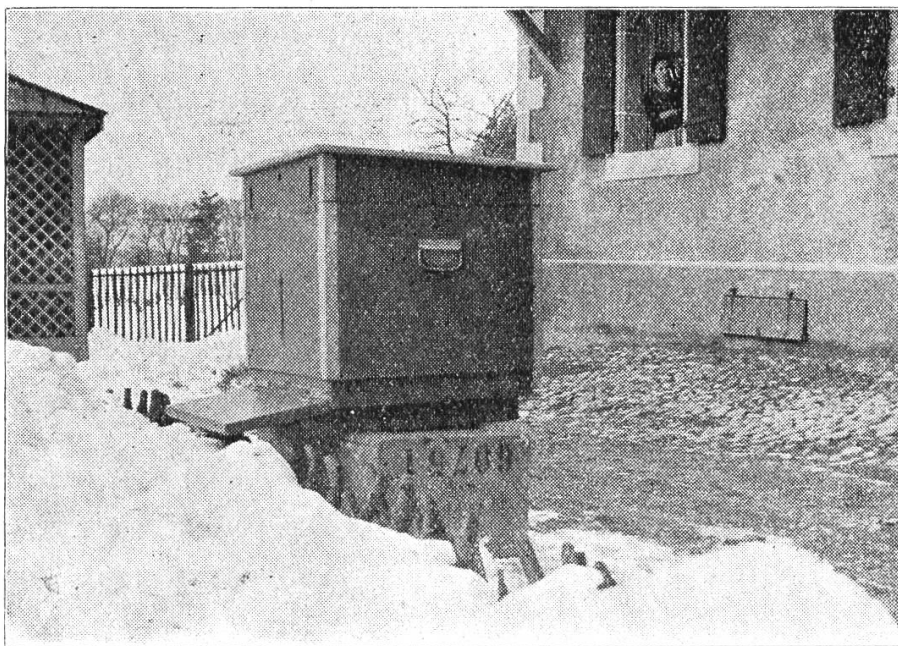
### RAPPORT DU JURY

(SUITE ET FIN)

Ruche « *Alpina* ». Constructeur : M. Ulysse Chevalley, apiculteur, Vennes s. Lausanne.

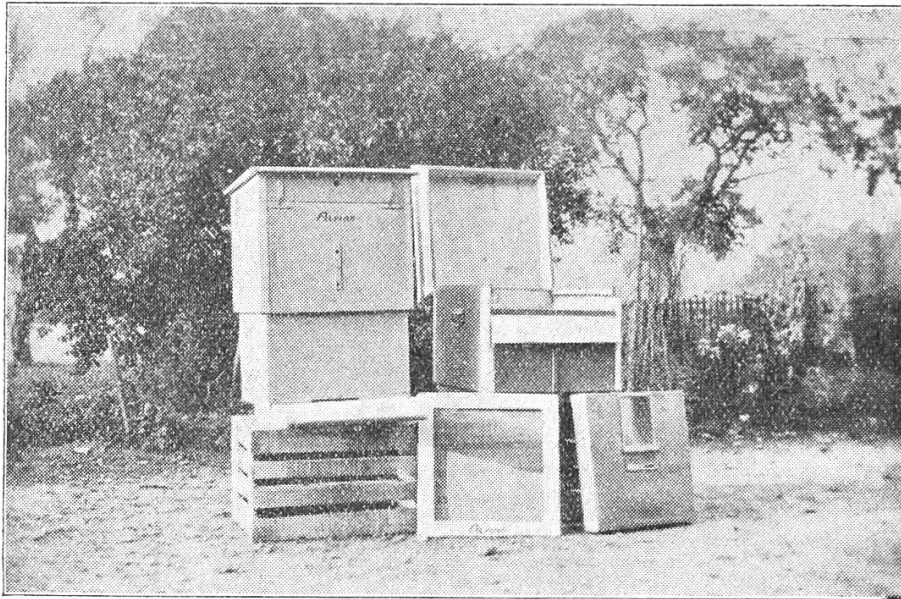
Encombrement : 196 décimètres cubes. Poids : 29,2 kg. Prix : 54 fr. (ramené pendant le Comptoir à 45 fr.).

Ruche spécialement construite en vue du concours, originale, avec des trouvailles vraiment personnelles et inédites. La doublure du corps et de la (ou des) hausses est mobile. La planchette de vol



Ruche « Alpina » de M. U. CHEVALLEY.

se rabat en haut, formant, pendant le transport, une ombre propice à la tranquillité des recluses. Les glissières de l'entrée, bien ajourées, peuvent être fermement maintenues par un piton pressant sur un disque. Chapiteau basculant et mobile grâce à deux charnières très

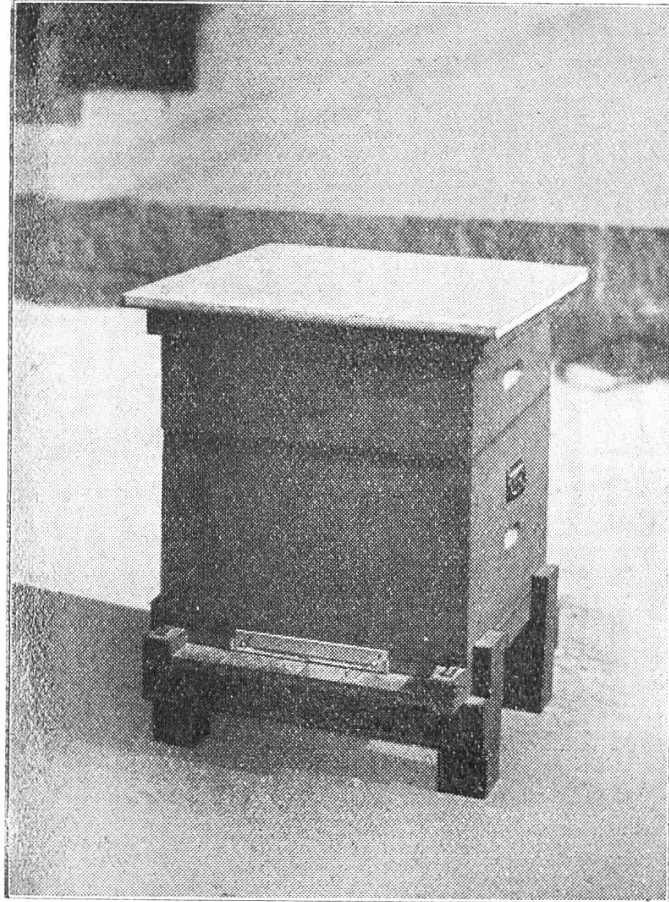


Ruche « Alpina » de M. U. CHEVALLEY.  
A gauche, prête au transport, à droite, démontée.

ingénieuses. Devrait pouvoir être mieux assujéti pour le transport. Peut, à cette occasion demeurer sur la ruche, l'aération restant assurée par un volet à la paroi arrière. Le jury craint que, par les fortes averses, l'eau ne s'introduise trop facilement par les fentes, amenant la pourriture des joints et, par conséquent, diminue la durée de la ruche. Les poignées devraient être plus fortes. La manœuvre de la doublure mobile pour le placement des hausses et du treillis d'aération est assez délicate et deviendra difficile avec la propolisation ou le gonflement du bois après les pluies. En outre, les deux listes qui pressent et maintiennent le treillis ne sont pas assez solidement assujetties (seulement 4 petits clous). Lorsqu'on montera sur le chapiteau pour ranger le second étage de ruches, sur le camion, résisteront-ils au poids ? Le chapiteau repose sur la doublure mobile qui n'est, elle-même, soutenue que par ces 4 petits clous. Ce point mérite d'être étudié encore.

Ruche « Jura ». Constructeur : M. Robert Dormond, apiculteur, La Sarraz.

Encombrement : 184 décimètres cubes. Poids : 33,6 kg. Prix : 23 fr. (Ce prix a paru tellement extraordinairement bas qu'il a provoqué au Comptoir des commentaires extrêmement fantaisistes. En voici deux échantillons : a) M. Dormond doit voler le bois pour les construire à ce prix-là ; b) J'ai envie d'en commander 100 ; ensuite, je



Ruche de M. DORMOND, à La Sarraz.

demanderais à M. Dormond combien il a gagné. Pourtant, M. Dormond assure que M. Alphandéry les livre bel et bien pour 20 fr. dans le canton de Vaud.)

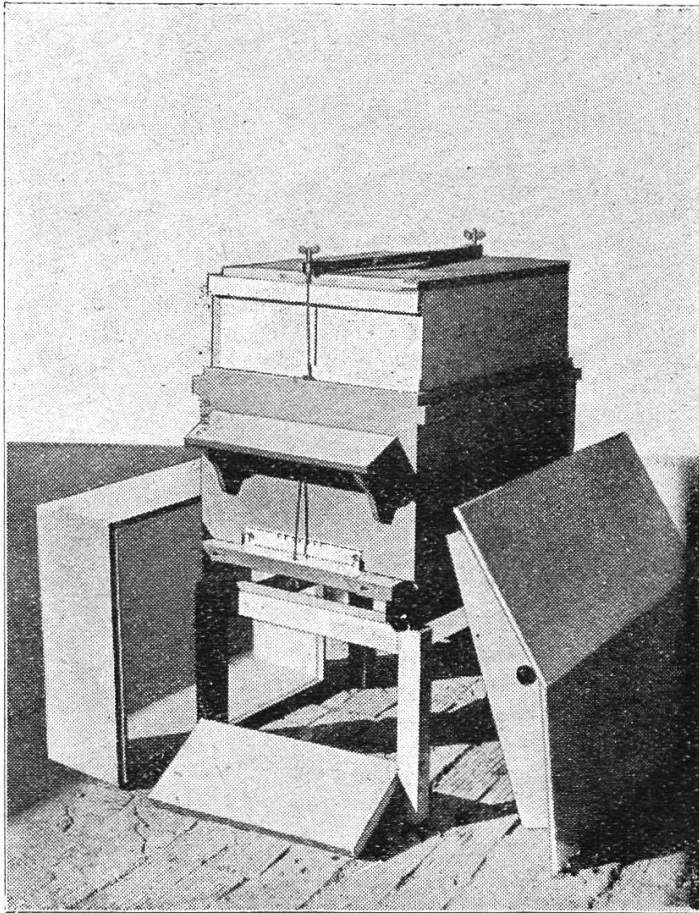
C'est la ruche Dadant-Congrès et non la Dadant-Blatt ordinaire. Dimension du cadre 30 sur 40 cm. Celui de M. D. mesure 29-40. — Afin de ne pas multiplier les systèmes déjà trop nombreux, la proposition a été faite d'éliminer la ruche Jura du concours. La majorité du jury l'a maintenue. Les hausses surmontent exactement le corps de ruche sans joints, ou couvre-joints extérieurs, fixés entre eux avec des tirants manœuvrant dans des glissières. La ruche est absolument carrée, 53 cm., et les hausses peuvent se placer indifféremment en bâtisses chaudes ou froides. En place, ces tirants sont remplacés par des chevilles. Le plateau est incliné d'arrière en avant. L'entrée est ingénieuse. C'est une pièce de bois dur qui s'engage sous la paroi avant et destinée à établir *un sens unique* dans la circulation des abeilles ; celles qui sortent filent par en haut et celles qui, rentrant chargées à la ruche, se posent sur le plateau, le suivent et

s'engagent par en bas. Pas de bousculades. Le jury estime qu'il faudrait augmenter les espaces vides. Avec deux pièces par ruche, une libre et une autre complètement grillagée se plaçant juste avant le transport, l'emprisonnement des abeilles serait bien facilité. Le toit carré est un peu lourd ; pas besoin de le charger de pierres. La tôle ne fait pas goutte pendante. Le jury craint aussi l'infiltration de l'eau par les joints ; il estime compliqués les tirants et glissières. Avec la propolisation, il faudra un coup de poing pour séparer la hausse du corps. Mais la ruche plaît. M. Dormond met en pratique le Plan Demaree, c'est-à-dire l'essaimage anticipé selon les méthodes américaines. C'est la ruche la mieux comprise pour se transformer en *gratte-ciel*, en building, comme on dit là-bas. On peut en voir une image en couleur dans le récent ouvrage de M. Alphandéry.

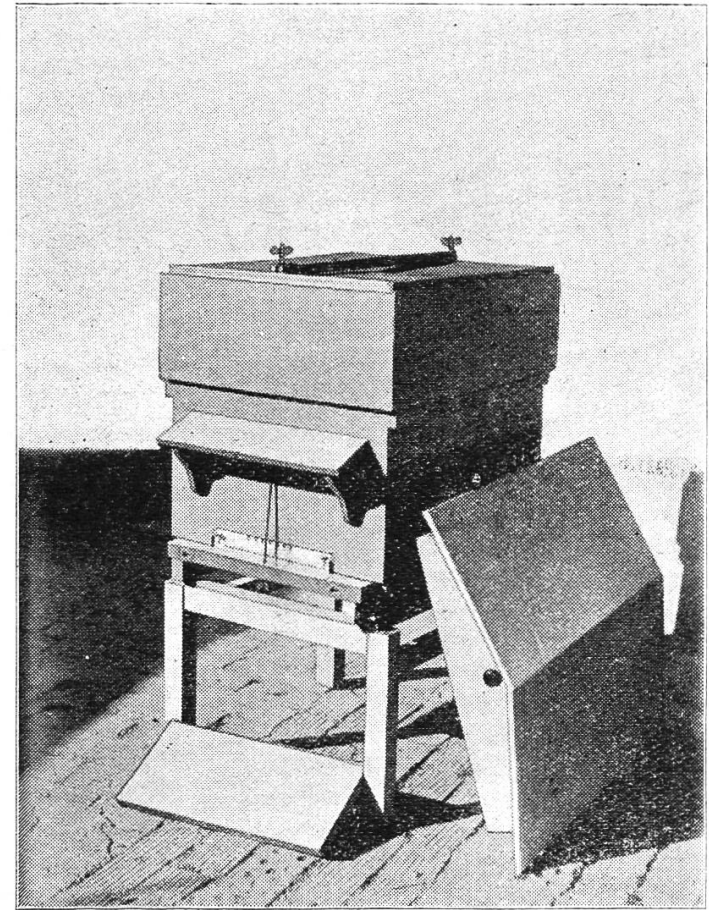
Ruche « *Sécurité*. Constructeur : M. Charles Jaquier, apiculteur-constructeur, Bussigny.

Encombrement : 214 centimètres cubes. Poids : 32 kg. Prix : 43 fr. (par 3 pièces, 42 fr.).

C'est la ruche Dadant modifiée ordinaire, commune, solide et que tout le monde connaît. C'est la ruche de M. Jaquier, la sienne ; celle qui lui a donné le plus de satisfaction depuis qu'il pratique l'apiculture pastorale. Et il la pratique depuis 1897, soit depuis 34 ans. Toit à deux pans. Pour assurer le jeu de son plateau mobile, M. J. a fait reposer sa ruche sur les parois latérales. Le bas de ces parois recevra donc tous les chocs. Il est destiné à se râper, à se briser, bref à souffrir. Lorsqu'il sera détérioré, il faudra changer la ruche, du moins le corps. M. Burdet, qui a aussi le plateau à tiroir, a paré au danger. Sa paroi ne descend pas à fond, mais repose sur une pièce de renfort. Ce détail prouve à quel point M. Burdet a poussé l'étude de sa ruche. — M. Jaquier a partagé son chapiteau. Les parois servent de protection à la hausse. Une latte spéciale, originale, pressant sur le treillis, maintient solidement la hausse au corps et le treillis lui-même. Tout fait bloc grâce à des crochets, bien arrêtés, munis d'écrous à ailettes. L'auvent devrait, au goût du jury, être mobile. La planchette de vol s'enlève aisément. M. Jaquier a pris la ruche ordinaire et l'a, peu à peu, avec des moyens simples, adaptée au transport, en lui adjoignant les compléments indispensables au voyage. C'est la ruche la plus simple du concours. Pas d'aération par le plateau.



Ruche « Sécurité » de M. Ch. JAQUIER.  
La photo fait voir la position des tirants liant le plateau  
au corps de la ruche et à la hausse, le tout formant  
ainsi un bloc solide.



Ruche « Sécurité » de M. Ch. JAQUIER.  
(Ruche avec planche de vol enlevée, ceinture de chapiteau,  
toiture posée à côté.)

Ruche « *Alpiniste* ». Constructeur : M. Eugène Rithner, apiculteur-constructeur, Monthey (Valais).

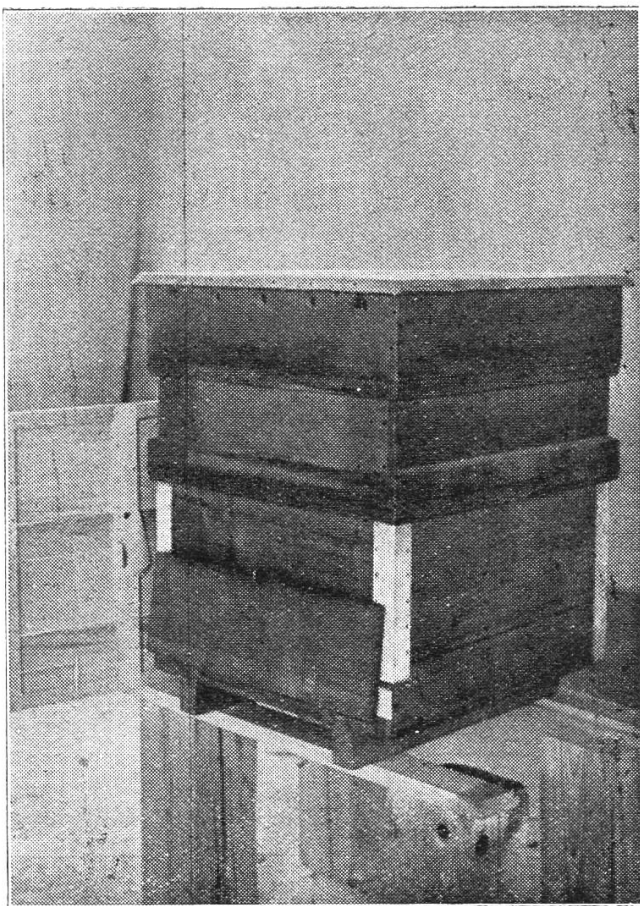
Encombrement : 173 décimètres cubes (la plus petite du concours). Poids : 26 kg. Prix : 42 fr. (cadre grillagé, en plus 2 fr.).

Mesures très exactes. D'emblée, on sent qu'on a affaire à un constructeur averti et éprouvé. M. R. ne juge pas nécessaire une fixation de la hausse au corps, laissant ce soin aux abeilles. Il a pleine confiance en la propolisation. Le jury, au contraire, estime cette fixation nécessaire. Quand tout se passe normalement, il est peut-être possible de s'en dispenser, mais il faut prévoir l'accident, toujours bête comme chou surtout si l'apiculteur doit avoir recours à des non-initiés. Il ne peut garantir, dans ce cas, toutes les précautions. Et il vaut mieux en prévoir une de trop qu'une de pas assez. Le plateau est fixé au corps par des tournets, dits crochets viennois. Hausse emboîtante. Les liteaux de recouvrement retiendront quelque peu le ruissellement de l'eau de pluie le long des parois. Il s'agirait d'éviter l'infiltration entre eux et les parois du corps par un sérieux enduit de céruse. Ce plateau est muni de deux ouvertures circulaires de 6 cm. de diamètre, grillagées et pouvant se fermer et s'ouvrir facilement grâce à une pièce de bois sur pivot. Le cadre grillagé (dont le treillis vert, de garde-manger pour ménage modeste, devrait être échangé contre un autre, étamé, plus solide et à mailles plus larges), se fixe rapidement avec ces mêmes crochets viennois. Auvent léger et mobile. Planchette de vol également mobile, à glissière. Toit léger, légèrement incliné vers l'arrière. La bordure de la tôle, repliée verticalement pour faire goutte pendante, est à recommander. Un membre du jury juge ces crochets viennois pas recommandables pour fixer le plateau au corps. Trop légers, ils seront arrachés facilement. Bois de tout premier choix. Beau travail. Avec ces hausses emboîtantes, s'empilant exactement avec facilité, l'apiculteur n'a plus besoin d'armoire à rayons.

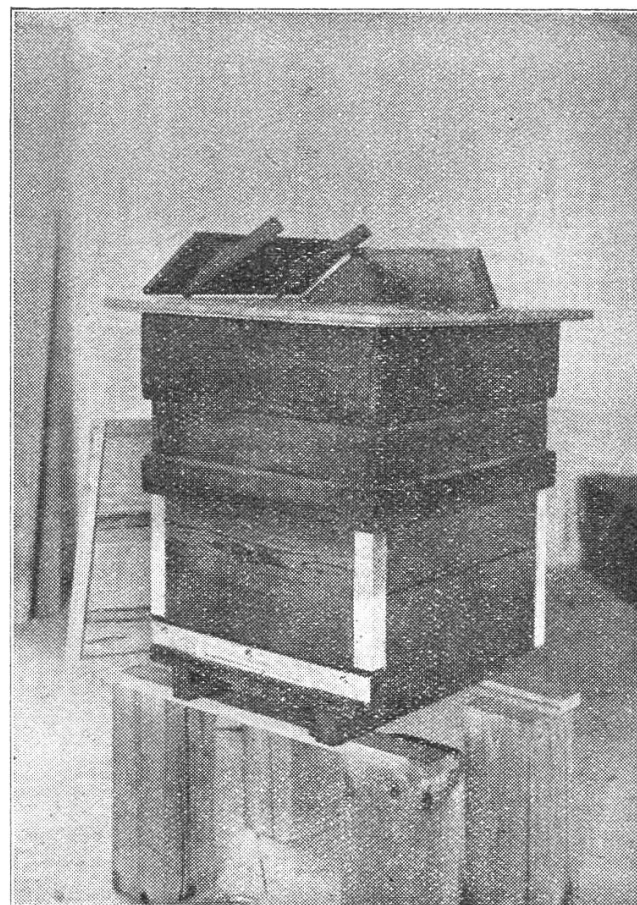
Ruche « *Transport* ». Constructeur : M. E. Rithner, apiculteur-constructeur, Chili-Monthey.

Encombrement : 175 décimètres cubes. Poids : 24,2 kg. (la plus légère du concours). Prix : 42 fr. (cadre grillagé, en plus 2 fr.).

Mêmes remarques que ci-dessus pour les mesures et le manque de fixation spéciale de la hausse au corps. Plateau mobile avec les deux ouvertures d'aération et fixé au corps par quatre vis à tête ronde. C'est plus solide et plus sûr. Corps à parois simples et d'une seule



Ruche « Transport » de M. E. RITHNER,  
à Chili s. Monthey.



Ruche « Alpiniste » de M. E. RITHNER,  
à Chili s. Monthey.

pièce de 25 mm. latéralement et de 35 mm. à l'avant et à l'arrière. Les parois des hausses ont la même épaisseur que celles du corps. Pourtant, ces hausses sont à peine plus lourdes qu'une ordinaire et sont plus chaudes. Les hausses chaudes, joignant exactement, sont plus vite occupées. Cette année, aux Ormonts, on a remarqué que ces hausses chaudes contenaient plus de miel que les autres. Toit absolument plat. Ce chapiteau léger peut rester en place pendant le transport. L'aération sera tout de même assurée par cinq ouvertures à la paroi de devant et autant derrière. Il déborde très peu. La bordure de la tôle fera-t-elle goutte pendante ? La tôle est simplement tranchée, sans aucun repli. Nous avons essayé de vérifier la chose le jour de l'arrivée des ruches au Comptoir, par une pluie diluvienne. Il nous a paru que cela pouvait aller, mais la bordure de la ruche « Alpiniste » semble bien préférable. Partitions très légères. Les bandes impropolisables sont placées comme elles doivent être et logées dans une battue. Elles affleurent exactement les parois intérieures du corps de ruche. Pas d'auvent. La planchette de vol, à charnières, se rabat contre le corps et s'y fixe par un de ces crochets dits viennois. Ces charnières sont trop faibles. Elles devraient s'avancer sur toute la largeur de la planchette et se visser peut-être dans une liste de renfort qui rendrait impossible tout gondolement de la dite planchette. Equerres d'écartement des cadres également dans la hausse. A part quelques détails, c'est le même beau travail que l'« Alpiniste ».

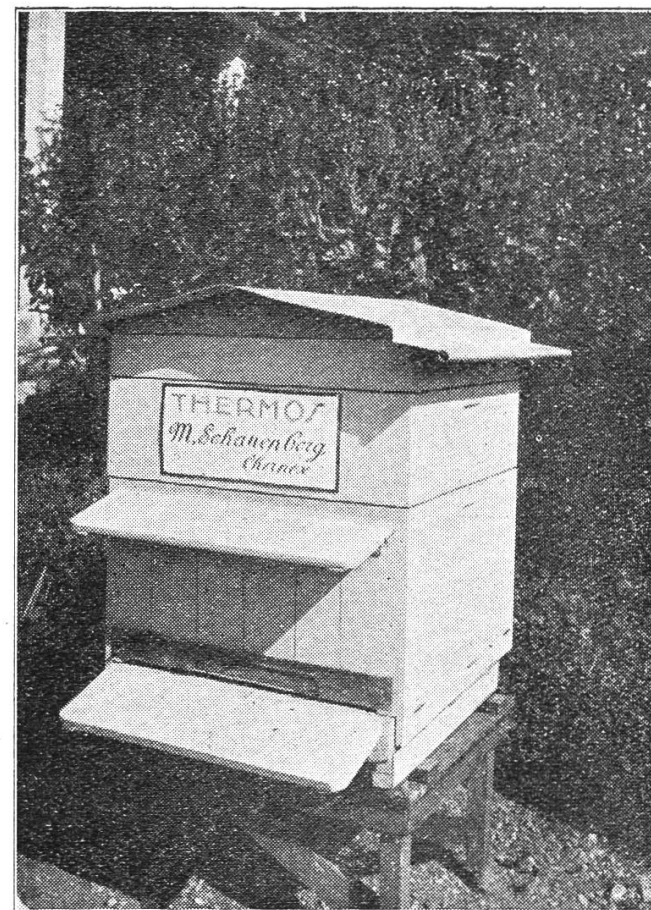
Ruche « *Thermos* ». Constructeur : M. Alexandre Schauenberg, apiculteur, Chernex-sur-Montreux.

Encombrement : 218 décimètres cubes. Poids : 35 kg. Prix : 50 à 55 fr. (M. Schauenberg a dressé le plan. La ruche a été construite par un menuisier de la localité).

Le plateau mobile, les parois du corps et de la hausse sont à matelas d'air. M. Schauenberg a combiné un chapiteau formant en même temps matelas ou coussin-nourrisseur. Le toit est une simple feuille de tôle adaptée. C'est léger, très léger, trop léger peut-être. L'empilement sur le camion sera gêné tout de même par une feuille en triangle servant de renfort. Il faudrait trouver encore un moyen de fixer solidement ce toit si léger. L'aération a été prévue par huit fentes au bas du corps de ruche et l'espace vide laissé par le nourrisseur qui est enlevé. Avant le transport, le corps est légèrement soulevé, des cales (des équerres de fer plat) sont glissées dans les fentes. La ruche reçoit une ferrure spéciale de serrage qui maintient ensem-



Ruche « Thermos », prête au transport,  
de M. SCHAUENBERG.



Ruche « Thermos » de M. SCHAUENBERG.

ble toutes les parties. Cette ferrure se compose de deux barreaux de fer plat et fort ayant à chaque extrémité une ouverture taraudée et de deux longues vis à boucle, verticales. La ruche peut se transporter au moyen d'une perche, d'un « senion », de n'importe quoi passé dans ces boucles. Auvent et planchette de vol mobiles se fixant au bon endroit par un système tout simple et très pratique (crochet de fer plat s'engageant dans une sorte de ganse de même calibre). — Bois de deuxième ou troisième choix. M. Schauenberg a visé à assurer à l'intérieur de sa ruche une température aussi constante que possible. Le jury n'est pas partisan du tout de ces fentes d'aération au bas du corps, par lesquelles l'eau s'infiltrera favorisant une rapide pourriture. Le nourrisseur n'est pas complet. Il lui manque un dispositif empêchant les abeilles de s'introduire dans le bassin. Le trou grillagé par où il faudra verser le sirop n'est pas une innovation heureuse. Il sera difficile, voire impossible, de déterminer si les abeilles ont absorbé ou non le sirop précédent. Le remplissage du bassin exigera chaque fois le remplissage préalable d'une « mesure » de la contenance du bassin, ce qui complique sérieusement la besogne.

Le JURY avait été constitué comme suit : MM. Mayor, président de la Société romande, Schumacher, rédacteur du *Bulletin*, et Thiébaud, directeur de l'Office du miel, présentés par M. Haesler de l'Agenda apicole romand ; MM. Courvoisier, à Trélex, Péclard, à Bex et A. de Siebenthal, à Aigle, trois apiculteurs, vieux praticiens de l'apiculture pastorale, présentés par la Fédération vaudoise d'apiculture. M. Ed. Fankhauser, président de la dite Fédération, fonctionnait comme secrétaire-rapporteur. M. Mayor, empêché, se fit remplacer par M. Magnenat, lequel ne put se présenter. M. de Siebenthal, ancien et réputé constructeur de ruches, ne vint point. Il a pris la critique en horreur. De sorte que, le jour des épreuves, seuls MM. Schumacher, Courvoisier, Thiébaud, Péclard, Haesler et le soussigné étaient présents.

*Note.* — Les jurés ont d'abord mis des notes toutes personnelles. Puis ils se sont mis d'accord sur une note commune en procédant par comparaisons sur l'ensemble, rubrique après rubrique. Il leur reste donc à choisir et retenir de chaque ruche les particularités les plus heureuses pour en composer la *ruche pastorale* modèle. Tâche ingrate et difficile mais utile et pour laquelle, il est fait appel à beaucoup d'indulgence.

Le secrétaire-rapporteur : *Ed. Fankhauser.*

Territet, le 11 octobre 1931.

# APPRECIATIONS

| Rubriques                                                                                                  | CATÉGORIES CONSTRUCTEURS |                      |                     |                     | AMATEURS            |                 |                        |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|----------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-----------------|------------------------|
|                                                                                                            | Alpiniste<br>Rithner     | Transport<br>Rithner | Sérénitas<br>Burdet | Sécurité<br>Jaquier | Alpina<br>Chevalley | Jura<br>Dormond | Thermos<br>Schauenberg |
| 1. Poids (sans cadres ni partitions) . . . . . kg.                                                         | 10                       | 10                   | 8                   | 9                   | 9                   | 8               | 7                      |
| 2. Encombrement total dm <sup>3</sup>                                                                      | 10                       | 10                   | 8                   | 8                   | 9                   | 9               | 7                      |
| 3. Construction, bienfacture, qualité du bois, solidité .                                                  | 10                       | 9                    | 9                   | 8                   | 8                   | 8               | 7                      |
| 4. Sécurité, étanchéité, cohésion générale . . . . .                                                       | 8                        | 8                    | 10                  | 9                   | 9                   | 8               | 8                      |
| 5. Commodité du chargement et du transport . . . . .                                                       | 9                        | 10                   | 10                  | 9                   | 9                   | 8               | 7                      |
| 6. Isolation thermique . . . . .                                                                           | 9                        | 9                    | 9                   | 9                   | 10                  | 9               | 10                     |
| 7. Aération . . . . .                                                                                      | 10                       | 10                   | 10                  | 9                   | 9                   | 8               | 8                      |
| 8. Système d'adaptation (passage de l'état sédentaire à l'état itinérant et vice versa), son ingéniosité . | 10                       | 10                   | 10                  | 10                  | 9                   | 8               | 7                      |
| 9. Aisance, commodité et rapidité de la transformation                                                     | 10                       | 10                   | 9                   | 10                  | 8                   | 9               | 6                      |
| 10. Impression générale, esthétique . . . . .                                                              | 10                       | 9                    | 10                  | 10                  | 9                   | 9               | 8                      |
| Total des points :                                                                                         | 96                       | 95                   | 93                  | 91                  | 89                  | 84              | 75                     |
| Primes :                                                                                                   | Fr. 50.—                 |                      | 35.—                | 30.—                | 30.—                | 25.—            | 20.—                   |

## PESÉES DE RUCHES EN 1931

---

Pendant qu'au dehors le soleil cherche à percer les brouillards, pendant que sur nos coteaux le bétail broute les dernières pousses d'herbe et que l'écho répète le coup de feu d'un chasseur, pendant qu'à la cave le moût termine ses derniers soubresauts et commence à devenir piquant, je songe, derrière mes fenêtres doubles au ronronnement du poêle, qu'il est temps de vous entretenir des pesées de ruches en 1931.

Quatorze apiculteurs les ont envoyées, pas très régulièrement il est vrai, et quelques-uns ont besoin d'encouragement. Il faut dire qu'il n'était pas plaisant de constater depuis juin les diminutions constantes et suivies et surtout pas de les publier. L'apiculteur est ainsi fait, il aime lorsque le fléau de la balance monte, mais n'a, en 1931, pas souvent eu le plaisir de le noter.

L'hiver 1930-1931 fut long, mais presque partout l'hivernage fut bon sauf dans quelques ruchers où le noséma a fait d'importants dégâts. Il est curieux de constater que tous les dégâts, dont connaissance nous est parvenue, se trouvent situés dans des bas-fonds, souvent à proximité de conduites d'eau ou de ruisseaux. L'humidité de l'air, le brouillard, auraient-ils une influence sur la maladie ? mettraient-ils les abeilles en état de réceptivité plus prononcée que lorsqu'elles sont situées dans un endroit bien ensoleillé et exposé ? en un mot, l'humidité créerait-elle un état propice au développement du noséma ou le rendrait-elle plus nocif ? Nous avons, en tous les cas, constaté souvent que les ruches situées sur une pente, en plein soleil, même sans beaucoup d'abris contre les courants d'air se portent bien et nous prenons le soleil même en été, pour un excellent médecin.

Fin avril, nos ruches étaient belles, le couvain abondait, tout nous laissait espérer une forte récolte malgré l'important retard de la végétation évalué à six semaines environ. Mai tient ses promesses, mais au lieu d'être un mois de printemps, c'est un mois d'été ; une chaleur torride, la végétation rattrape le temps perdu et même le devance. Les terrains de plaines, sur fond molassique, soutiennent le coup, le haut Jura, à cause des fortes rosées et des nuits relativement fraîches est bon. Au-dessous de 900 mètres le sol se sèche, l'esparcette, si précieuse, fleurit en quelques jours, les faucheuses font le reste et nos ruches, si belles en avril restent vides ou à peu près.

Juillet et surtout août furent pluvieux à l'excès sans être froids. Ce fut la baisse générale des bascules, lente mais continue. Quelques fois l'annonce d'une miellée laissait espérer, mais tout était de suite anéanti par un des nombreux orages dont 1931 nous a gratifié. Avant fin août il fallut nourrir.

Voilà donc un nouveau feuillet à tourner ; la récolte peut être taxée de moyenne à faible en général pour la première, pas de seconde nulle part.

Le prix minimum de fr. 4.50, au détail, fixé par le comité de la Romande a été généralement tenu. Ceux qui ont livré au-dessous ont tout lieu de s'en repentir car, ainsi qu'il était à prévoir, le miel se cote actuellement facilement fr. 4.80 à 4.90. Les provisions étant épuisées ces prix monteront encore certainement jusqu'à la prochaine récolte.

Une fois de plus, nous ne nous lasserons de répéter aux apiculteurs, tenez les prix fixés, c'est à l'avantage de tous mais aussi et surtout votre avantage.

Corcelles (Neuchâtel), octobre 1931.

*Charles Thiébaud.*

---

## LA ROMANDE AU COMPTOIR SUISSE

---

L'exposition de la Société romande d'apiculture au Comptoir suisse de 1930 présentait au public le miel et la marque nouvellement créée S. A. R. Celle de 1931 avait plutôt l'intention de montrer au public et aux commerçants quelles précautions voulait prendre la société pour leur assurer une fourniture contrôlée et entourée de toutes garanties de pureté et d'authenticité d'origine.

De là l'idée d'une ruche au centre du panneau de fond, et, découlant de cette ruche, le miel, figuré par des bocaux flanquant la ruche. A gauche et à droite deux pyramides, montrant le miel prêt à la vente. Dominant le tout, la marque déposée soulignée par les écussons des cantons formant la Romande. Des deux côtés de la marque deux affiches proclamant que seul le miel vendu sous la marque SAR bénéficie du contrôle, que le consommateur doit exiger la bande de contrôle sur les emballages et que le négociant doit exiger aussi de son fournisseur la garantie du contrôle. Sur la table, et distribuées aux intéressés, la plaquette « Miel », éditée par la Romande. Au bord de cette table, une broderie d'étiquettes et contre les panneaux de séparation des loges voisines deux motifs de décoration habilement

constitués par les étiquettes et les bandes. Tout cela animé par l'aimable représentante de la société, M<sup>me</sup> Jaquier, qui expliquait, renseignait. Notre exposition fut restée froide sans cette précieuse collaboratrice, souriante, aimable, qui savait mieux que personne dire à chacun ce qu'il fallait, selon ses remarques ou réflexions.

Cette année, le comité de la Romande a décidé de ne pas recourir aux services d'un spécialiste pour l'arrangement de son stand. C'était au comité de la Section de Lausanne à se tirer d'affaire ; celui-ci a dû cependant requérir les bons offices d'artisans. M. Jaquier a fait la ruche, la table et les pyramides à bocaux ; MM. Tzaud et Blanc, décorateurs attachés au Comptoir, la peinture et la décoration des parois latérales.

Il n'y a pas eu de vente de miel ; celui qui était exposé provenait des ruchers de M. Jaquier, placés dans diverses régions du Plateau et du Jura vaudois. Nous ne pouvons pas vendre au Comptoir et demander en même temps aux commerçants d'acheter nos miels. Ce serait leur faire une concurrence directe, incompatible avec le service que nous réclamons d'eux.

Alors, diront d'aucuns, à quoi sert d'exposer au Comptoir ? Les apiculteurs ont deux plaies à redouter, sans compter quelques autres dont ce n'est pas le lieu de faire l'histoire. Ces deux plaies sont les maladies que l'on est en train de juguler et la mévente. La mévente a des causes diverses qui jouent d'autant plus que la récolte est abondante. Concurrence de miels étrangers, arrivant à nos frontières à un prix si réduit qu'il est la clé ouvrant toutes grandes nos barrières douanières. Manque de débouchés, c'est-à-dire de bonnes relations commerciales, sérieusement établies, fortifiées par l'accoutumance du consommateur à une marchandise connue, appréciée, qui a mérité et justifié sa confiance ; marchandise dont la marque sollicite son attention et qu'il réclame à l'exclusion de toute autre. Il faut que le miel suisse conquière le marché suisse, du moins le marché de consommation directe, parce qu'il sera probablement difficile de le faire pénétrer, vu son prix élevé, dans certaines industries où on lui préfère des miels de haut goût, de provenance lointaine, produits à des prix très bas. Là, tous nos efforts seront vains, à moins de consentir à une réduction de prix telle qu'elle constituerait une capitulation de notre apiculture.

Evidemment, un certain nombre d'apiculteurs ont une clientèle solide, fidèle et sont peu embarrassés de placer une récolte ordinaire ; mais ils ne disent pas quels efforts ils ont consentis pour la créer

et la maintenir, ni à quelles mesures ils ont eu recours en cas de surabondance, ni surtout, les pertes qu'ils ont faites, tant en marchandises, qu'en emballages et frais divers. Le commerce direct du producteur au consommateur a ses aléas. Comment se fait-il que les maisons qui offrent leurs marchandises directement au public ne soient pas plus nombreuses, et pourquoi le public ne recourt-il pas à ces maisons-là plutôt qu'aux autres ? Justement à cause des difficultés de cette vente et à l'absence du contrôle qu'exerce l'intermédiaire sur la marchandise, contrôle que le consommateur direct ne



Stand de la Romande, Comptoir 1931.

peut pas exercer ou qu'il exerce à ses dépens, parce que son recours contre une livraison non conforme à ses désirs, sauf recours juridique, est le changement de fournisseur, le retour au débiteur auprès duquel il peut faire valoir ses réclamations ou ses plaintes.

Il résulte de ces observations, qui sont des faits commerciaux, et non des théories, que le bon moyen pour les apiculteurs d'obtenir une sécurité dans l'écoulement des produits est la création de solides, de confiantes relations avec le commerce. Les associations l'ont compris et bon nombre d'apiculteurs avec elles. C'est pour cela que la Ro-

mande a créé une marque, une bande de contrôle et qu'elle s'efforce de faire pénétrer, à la façon d'autres produits, sa marque et sa garantie dans l'œil et dans l'esprit du consommateur. Ce que de grosses industries de notre pays ont obtenu, elle cherche à l'obtenir aussi. Mais il faut se dire que ces industries récoltent les fruits d'un patient, d'un long et persévérant effort. C'est l'obstination dans cet effort qui a amené le résultat. On dit qu'il faut semer pour récolter ; c'est vrai, mais on ne peut semer une fois avec l'espoir de récoltes renouvelées. Les semailles doivent être régulièrement poursuivies, le terrain préparé, les fumures et soins culturaux sagement administrés.

Et voilà la raison d'être de l'exposition de la Romande au Comptoir suisse et la justification de sa campagne en faveur du contrôle des miels. Quand le consommateur aura acquis la certitude que sous la bande de contrôle de la Romande il a un produit pur et qu'il demandera celui-là et pas d'autres ; quand le vendeur saura qu'il peut avoir confiance dans notre contrôle et qu'il est de son intérêt d'en faire valoir le sérieux ; quand le producteur ne pourra écouler sa récolte non contrôlée qu'à un prix inférieur et que le marchand ne pourra que difficilement placer un miel non contrôlé, alors l'apiculteur sérieux n'aura plus à baisser ses prix au-dessous de la valeur de sa marchandise ; nous serons assurés d'un marché régulier et sûr et nous aurons cause gagnée.

Jusque-là, continuons notre effort, accentuons-le par la présentation régulière de notre marque, par affiches et annonces : c'est là une tâche à poursuivre par le comité de la Romande. Entrons en contact avec le commerce et persuadons-le. Il appartient aux Sections de faire, chacune dans sa région une campagne de propagande. Mais n'abordons pas le commerce avec des prétentions seulement, tenons compte de ses nécessités. C'est la méconnaissance des services qu'il peut nous rendre et des conditions de son travail qui, jusqu'à maintenant, ont empêché que nous ayons avec lui des relations régulières et normales. L'exposition au Comptoir est un excellent moyen d'entrer en contact avec les commerçants et d'avertir les consommateurs. Malgré les frais qu'occasionne cette manifestation de vie et d'activité de la Romande sa place doit être maintenue à notre exposition nationale annuelle.

A. G.

---

## VENDRE SON MIEL

---

Préoccupation sérieuse de l'apiculteur, des comités de nos grandes associations apicoles et des comités de section. Ces préoccupations se font jour à presque toutes les réunions ou séances ; le *Bulletin* y a consacré cette année plusieurs articles. La Romande a depuis longtemps institué un contrôle des miels ; elle a essayé d'un office des miels, dont les résultats ont été décourageants ; elle a créé une bande de contrôle, des étiquettes, des bocaux, des boîtes. Malgré toutes les discussions et décisions, l'insécurité et le désordre continuent à régner. Alors qu'en tant de domaines divers, on est arrivé à trouver une solution convenable aux questions posées, il paraît étrange qu'on n'en trouve pas à un problème, à première vue aussi simple.

Les apiculteurs ont obtenu une protection sérieuse contre l'invasion du marché suisse par des miels étrangers et le droit d'entrée de fr. 1.20 par kilo est un obstacle appréciable. Nos miels sont fins ; partout on emploie pour les extraire des appareils à force centrifuge et des tamis qui garantissent la propreté du produit. Le prix n'en est guère plus élevé que celui des articles de consommation courante et générale : la viande et le fromage ; il est très inférieur à celui du beurre avec lequel on établissait autrefois un certain parallèle.

Mais les apiculteurs sont affligés d'un particularisme excessif ; ils ne veulent se soumettre à aucune règle, n'écouter aucun conseil ; ils entendent faire tout eux-mêmes, ils veulent ignorer le commerce et ses besoins, ainsi que toute autre réglementation. Leurs efforts se brisent et ils se plaignent, avec une constance déconcertante, de tous et de tout. Ils sollicitent de leurs représentants des prescriptions pour la fixation des prix du miel et il semble qu'ils les attendent avec impatience pour livrer leur récolte en dessous des prix ; sans se soucier de l'influence sur le marché du fléchissement qu'amène un tel procédé.

La plus forte société suisse d'apiculture publie deux prix : un prix pour les ventes en gros, un autre pour les ventes au détail. Ces prix sont ceux auxquels devraient se tenir les apiculteurs dans leurs opérations particulières. Le prix de détail n'est pas une indication pour le commerce : il n'appartient pas à un comité de producteurs de fixer au commerçant son prix de vente. Mais le résultat de cette publication est cependant bien d'appeler l'attention du consommateur, qui exige de son fournisseur le miel au prix publié. Il en

résulte ceci, c'est que pour donner satisfaction à son client, le commerçant qui sait l'importance de ses frais généraux cherche à obtenir le miel en dessous des prix de gros proclamés par les associations apicoles. S'il ne peut pas conclure de marché avec le producteur indigène à un prix qui lui laisse une marge suffisante, il recherche dans les miels étrangers de caractère et de qualité équivalents ce qu'il faut à ses approvisionnements. Le commerçant en cela ne peut être blâmé, à la condition qu'il vende la marchandise étrangère sous son appellation d'origine.

La publication d'un prix de détail par le producteur de miel ou ses représentants est une erreur commerciale que ne commettent pas les viticulteurs. Les prix du lait, du blé et du pain sont publiés ; mais cela, c'est une question toute différente. Le prix consenti par un apiculteur à des voisins, des parents ou des amis qui s'adressent directement à lui pour avoir une petite provision, qui leur paraît tout particulièrement mériter leur confiance, échappe totalement à toute réglementation par un comité. C'est affaire de convenance. L'apiculteur, de son côté, doit user de discrétion dans ces ventes-là, parce que tout de même, il ne peut avoir la prétention de vendre l'excédent seul de son miel au commerce, après lui avoir enlevé une partie de la clientèle. Le commerçant achète pour revendre ; il ne faut pas l'oublier.

Peut-on créer des coopératives du miel, comme on a créé des caves coopératives et des associations viticoles ? Il ne faut pas s'exagérer l'importance et le rôle de la production mellifère. Le miel représente pour la Suisse une valeur annuelle de près de 12,000,000 de francs, mais si nous n'admettons pas que ce soit davantage que le vin un produit de luxe, ce n'est cependant pas un objet de consommation courante. Pour créer une coopération du miel, il faut des capitaux, une installation et des collaborateurs qui auront de la peine à se trouver.

De quelque façon qu'on retourne le problème, il faut en revenir à utiliser les ressources du commerce ; mais il faut tenir compte de ses nécessités. La mise en bocaux pour la vente au détail demande de la main-d'œuvre et entraîne une perte que des apiculteurs expérimentés évaluent au 4 % ; le commerçant doit acheter au comptant une marchandise qu'il n'écoule que lentement ; l'intérêt de retard ne peut pas être évalué à moins de 3 % ; de plus, l'usage s'est établi d'un escompte de 5 %. Au total 12 %, non compris les frais généraux et le bénéfice raisonnable. Ces taux, selon l'usage commercial, s'entendent sur le prix de vente et non sur le prix d'achat. Il est peu

d'apiculteurs qui se rendent compte de ces faits. Ils objectent le prix fixé pour certains produits par les fabriques de ces produits : tabacs, chocolats, conserves, etc. Ils ne s'inquiètent pas des prix faits par le fabricant au détaillant, ni de ce que ces produits sont de vente courante et constante, pas plus que de la possibilité pour le détaillant de limiter ses commandes à ses besoins immédiats, et de la règle établie que les fabriques ne vendent pas directement au particulier, c'est-à-dire de l'absence de concurrence faite par le producteur au vendeur.

Les sociétés d'apiculture ont le devoir de renseigner le public, de lui garantir un miel pur et parfaitement propre ; c'est pour cela qu'elles ont institué le contrôle des miels et que la Romande a créé la marque S.A.R. et une bande de contrôle qui ne permet pas d'ouvrir les bocaux sans déchirer cette bande. Elle s'efforce de populariser sa marque et d'obtenir pour elle la même faveur qu'accorde le public aux marques d'autres produits. Sa participation au Comptoir Suisse n'a pas d'autre but. Mais ses efforts seront vains si elle n'obtient pas que le commerce « pousse » cette marque, et il ne s'y emploiera pas s'il n'y trouve pas un avantage.

Il faut que la marque soit bien fixée ; le public doit la reconnaître immédiatement et en prendre l'habitude. C'est une erreur de multiplier les formes sous lesquelles elle apparaît. Les étiquettes de dimensions ou de formes variables dispersent l'image ; elles ne la fixent pas. Au reste, l'étiquette appliquée sur des bocaux de grandeur et de forme différentes n'est plus une garantie, la bande de contrôle est seule efficace. Il est inutile d'en démontrer la raison.

Le contrôle doit être généralisé, les sociétés d'apiculture doivent le rendre accessible sans frais, ou à peu de frais, pour leurs membres ; le prix des bandes de contrôle sera réduit ; il est actuellement trop élevé.

Une expérience récente montre que le commerce est tout disposé à entrer en tractations avec les apiculteurs et à donner à son concours des bases solides et parfaitement acceptables pour le producteur. Cette collaboration doit être poursuivie ; elle est capable d'amener une sécurité suffisante. Un fait nouveau s'est produit : les détaillants de l'alimentation ne sont plus isolés ; ils ont fondé des groupements puissants qui sont une grande force. Ces groupements doivent être abordés avec un sentiment de confiance. Ils ne se déroberont pas à nos désirs de donner au miel suisse l'importance qu'il doit avoir sur le marché national. Mais les décisions à prendre en vue de l'écoulement d'une récolte ne peuvent pas être unilatérales. Une

entente est nécessaire entre les groupements des deux parties. Cette entente doit s'occuper des conditions générales et de certaines conditions spéciales. Et si les apiculteurs entendent fixer le prix de vente au détail du produit de leurs ruchers, il faut qu'ils consentent des conditions qui rendent acceptable au détaillant la conclusion des marchés à intervenir.

A. G.

---

## SUR LE VIF

C'est en septembre sur le coteau vineux faisant suite au Signal de Bougy, un homme tape dur avec son fossoir sur une terre durcie par la bise persistante. Soudain, une ombre se dessine devant lui. C'est un apiculteur de la Côte vaudoise. A peine les salutations d'usage sont-elles chose faite que la conversation tombe sur le sujet favori : L'homme au fossoir était le signataire de l'article. J'écoutais silencieusement, avec intérêt le résumé de l'histoire du rucher de cet ami Jaccoud, exposé lent, précis, dans laquelle une phrase revenait souvent : « Ma femme et moi » ou « ma femme » tout court. Effectivement, la brave épouse seconde et même remplace son mari au rucher. « Elle s'y entend aussi bien que moi » me dit-il en matière de conclusion. Voilà qui est bien.

J'en connais d'autres de ces dames apicultrices qui font merveille tête et nuque couvertes par le voile et les jambes fortement protégées contre toute velléité de voyage en zigzag par ces poisons de bêtes. Chacun sait qu'elles sont sans vergogne et n'ont pas le moindre élément de considération pour les lieux très saints !

Sur ce même coteau, à quelques centaines de mètres du côté bise, deux gaillards sont occupés, l'hiver dernier, à introduire des palettes imprégnées de safrol dans le rucher de l'un d'eux. « Celle-ci est peuplée, celle-ci est vide » et le deuxième personnage, tout simplement l'auteur de ces lignes, fidèle aux indications, enfilait le carton aromé dans le trou de vol. Une distraction de ce dernier, un oubli, que sais-je ? Le fait est qu'on oublia une ruche seule à un angle.

Conséquences : guérison de toutes les colonies excepté l'oubliée, tombée au 80 % et sa voisine au 5 %. Quel dommage ! car toute la lignée atteinte, en forme de demi-cercle autour de Mont, se présente indemne, mais gare au dernier fortin, il faudra bien qu'il se rende avant l'apparition des églantines au printemps prochain.

\* \* \*

Un *Bulletin* qui arrive. L'abonné le parcourt rapidement. Un article le frappe. Aération nécessaire pour faire disparaître l'acide carbonique meurtrier qui stationne sur le plateau. Une ouverture doit être pratiquée derrière. Peu d'instant après, l'homme porteur d'un villebrequin allait faire le nécessaire. Il constate qu'un trou était aménagé depuis longtemps dans la plupart des ruches, mais une plaque de fer blanc mobile le bouchait depuis deux années.

— Qu'est-ce que ces boîtes de Maggi de la contenance de trois à quatre litres avec le couvercle percé d'une dizaine de trous alignées dans notre rucher ? — Ce sont mes nourrisseurs. — Comment procédez-vous ? — En août, j'enlève les rayons de la hausse et tourne ma boîte pleine de sirop, couvercle en bas, à l'angle de la ruche. Je garnis le vide avec des sacs et le tour est joué en une minute. Prix du nourrisseur 25 centimes. Point de coussin à décoller pour voir le mouvement dans l'intérieur de la ruche. Une partie a le nourrisseur habituel mais après longue expérience j'aime autant l'autre.

H. Berger.

## LA CAUSE DE L'ESSAIMAGE EST ENFIN CONNUE

Par G. S. DEMUTH, de *Gleanings Bee Culture*.

Fréquemment, cette vieille, vieille théorie connue sous le nom de théorie de Gerstung et par laquelle l'essaimage est supposé produit par un excédent de nourriture pour larves, nous force à démontrer que l'essaimage est une chose toute nouvelle. Vous n'ignorez pas que cette théorie a été décrite à grands traits dans la littérature apicole durant la dernière génération et nombre de pages ont été perdues en discussion.

Un excès de nourriture pour larves, due à une augmentation du nombre de nourrices quand la colonie est prospère ou à une diminution du nombre de larves à nourrir serait-il la cause de l'essaimage ? J'ai, à différentes reprises, fait des expériences et sur une grande échelle sur ces deux questions pour me convaincre qu'un excès de nourriture pour larves n'est pas la cause de l'essaimage.

Nous savons tous que lorsqu'une colonie a commencé la confection de cellules de vernis pour se préparer à l'essaimage, elle devient si obstinée que tous les moyens employés pour l'amadouer échouent. Cependant lorsqu'on lui enlève ses rayons d'élevage pour lui substituer des rayons de couvain operculé lui enlevant ainsi toutes les larves, on parvient à lui faire passer l'envie d'essaimer même si les cellules de reine sont très avancées.

J'ai traité des centaines de colonies de cette façon même après que les cellules de reines étaient operculées et pratiquement dans chaque cas la colonie abandonnait immédiatement toute idée d'essaimage.

Si l'on s'en rapporte à la théorie d'excès de nourriture de larves de Gerstung, en enlevant toutes les larves il en résulterait un excès de nourriture de larves et l'essaimage immédiat, mais l'inverse arrive.

La cause de l'essaimage est connue. L'ennui est que bien des gens ignorent tout ce qui est connu. En principe il est possible d'amener l'essaimage en stimulant artificiellement un facteur le seul en cas d'essaimage c'est-à-dire le surcroît de population dans le nid à couvain.

Durant ces deux dernières années j'ai à maintes reprises amené l'essaimage selon mon bon vouloir en utilisant le facteur ci-dessus dans les colonies. Il semble donc étrange, bien que l'évidence soit certaine que les apiculteurs ne se rendent pas compte des causes de l'essaimage.

Traduit par *G. Henquin*.

## NOUVELLES DES SECTIONS

### Montagnes neuchâteloises.

Elle était bien un peu exiguë, la modeste salle d'école, pour contenir 46 membres, le dimanche 8 novembre écoulé, au Crêt-du-Loche. C'était l'assemblée générale statutaire et de tous côtés l'on était accouru avec un bel élan. L'intérêt que tous ces membres portent à la société est un encouragement pour ceux qui en assument la direction, car les comités qui, malgré leur zèle, se heurtent à l'apathie toujours nouvelle des membres, se lassent et ne peuvent fournir du bon travail.

C'est donc devant une salle bien comble qu'à 14 h. 15 la séance est ouverte par M. Ch.-E. Perret, président. Après la lecture du verbal qui ne donne lieu à aucune modification, le rapport de gestion, présenté sous une forme très heureuse, est adopté avec remerciements à son auteur. Puis c'est le tour à notre trésorier qui, après avoir très consciencieusement donné connaissance de son travail toujours important, a le plaisir de nous annoncer avec son plus charmant sourire que l'exercice écoulé boucle par un bénéfice net de fr. 162.45. Bravo ! Nous n'aurons donc pas un « impôt de crise » à prévoir pour 1932 dans notre section d'apiculture et c'est tant mieux ! Ce rapport donne naissance à une discussion assez nourrie sur la question des achats, par le comité, de boîtes et bocaux fournis par la Romande. L'expérience faite au cours de l'année paraissait bien concluante au comité qui, pour différents motifs, préavisait pour l'abandon de ces achats par la caisse de section en invitant les membres à se grouper eux-mêmes pour des commandes collectives. Quelques voix protestent ; c'est rudement gentil de pouvoir se procurer des bocaux sur place et par petites quantités et encore à bon marché ! Aucun risque, aucune écriture, les

cailles toutes rôties dans la bouche ! C'est un peu l'avis de la majorité de l'assemblée qui charge le comité de revoir encore la chose pour l'année prochaine. Différents renseignements sur la caisse de crédit agricole dite caisse Raffaisen, dont nous sommes membres, sont fournis par M. le Dr Marius Fallet. Après plusieurs remarques sans grande importance, ce rapport de caisse est adopté avec de sincères remerciements à M. Vuille ; celui des vérificateurs de comptes l'est aussi. La série habituelle de tous ces rapports se termine par celui de M. Jules Huguenin, notre inspecteur cantonal des ruchers, qui ne mentionne aucun foyer de loque dans le canton. L'acariose a été constatée aux Ponts, où deux ruches ont été détruites. Quant au noséma, il a occasionné la mort de 120 colonies ; sur 1952 assurées, 29 ont été indemnisées. Il est certainement regrettable que tant d'apiculteurs négligent encore d'assurer leurs colonies contre une offensive toujours possible de cette maladie pour laquelle la science ne possède pas encore de remède bien efficace.

C'est toujours avec un sentiment de regrets que l'on rappelle, à la mémoire des présents, ceux que la mort a couchés dans la tombe au cours de l'année. Ces amis des abeilles sont : MM. Auguste Grobéty, membre honoraire aux Planchettes ; Nestor Vuille et A. Ramseyer à La Chaux-de-Fonds. L'assemblée se lève en signe de deuil. Quelques nouvelles entrées dans la société viennent combler les vides, maintenant ainsi l'effectif au chiffre de 143. Rien de bien neuf dans les nominations statutaires, aussi le chapitre des « divers » est-il aussitôt abordé, car il donne parfois naissance à de bien longues discussions. C'est le moment opportun que chacun saisit pour présenter ses réclamations ou ses félicitations, ses demandes de renseignements et ses expériences. La question du prix du miel revient régulièrement sur le tapis et chaque année l'on constate dans notre région une trop sensible différence de prix entre apiculteurs. Si le principe même du contrôle se développe et si le nombre de nos membres vendant leur miel sous notre marque S. A. R. s'accroît (14 pour cette année), cette lacune finira bien par disparaître. Cette question de contrôle est bien discutée et le comité est chargé d'étudier la chose ; trop d'apiculteurs ont encore de la méfiance à l'égard de cette institution.

L'hiver est à la porte ; dans nos montagnes c'est le début d'une longue et rude saison que tout spécialement cette année nous voyons venir avec beaucoup d'appréhension. Le marasme général frappe très sensiblement notre contrée, où le nombre des chômeurs s'accroît chaque jour. Notre société fera aussi quelque chose pour les distraire un peu ; elle organisera des cours gratuits pour ceux d'entre eux qui désireraient s'initier à l'apiculture. M. Perret, président, s'occupera du cours de La Chaux-de-Fonds et M. Huguenin de celui du Locle, avec le concours éventuel d'autres collègues.

17 h. 30 ; c'est la clôture d'une séance laborieuse, pendant laquelle un esprit de bonne camaraderie n'a cessé de régner. G. M.

\* \* \*

#### **Pied du Chasseral.**

*Assemblée de la Société d'apiculture « Pied du Chasseral »,  
le 6 septembre 1931, à Prêles.*

Cette assemblée ayant eu lieu dans la longue série des jours de pluie que nous subissons depuis si longtemps, avait réuni peu de participants : 8 seulement. Elle est toujours la plus fréquentée, étant

donné que c'est la dernière de l'année et toujours dans cette charmante contrée qu'est la Montagne de Diesse.

Mais celle de cette année a subi l'influence de la pluie et s'est trouvée fort réduite. La visite du rucher de M. Rossel s'est faite en vitesse et par une courte éclaircie. L'on s'est ensuite rendu à l'Hôtel de l'Ours pour y épuiser les autres tractanda. Ceux-ci terminés, notre président, M. Perret, nous a informés que, vu l'éternelle crise horlogère, il se voyait avec regret obligé de quitter Bienne et, par conséquent, abandonner la présidence de la section du «Pied du Chasseral». Désagréable surprise pour les membres présents et pour tous ceux de la section. Nous le remercions pour son inlassable dévouement qu'il a toujours témoigné à l'égard de sa chère section et nous lui souhaitons pleine réussite dans sa nouvelle occupation. Il est décidé que M. Auguste Racine, vice-président, s'occupera des affaires courantes jusqu'à l'assemblée générale du printemps. Il accepte cette charge avec bon cœur et nous nous faisons le plaisir de donner son adresse pour les membres qui auraient des communications à lui faire. — Adresse : M. Auguste Racine, Menuiserie mécanique, rue de la Colline, à Madretsch.

A 16 h. 30 l'assemblée a été close et l'on s'est séparé après avoir partagé le verre de l'amitié.

*Le Comité.*

\* \* \*

#### Section du Val-de-Ruz.

##### AVIS IMPORTANT

La section d'apiculture du Val de Ruz informe ses membres qu'elle a pris, dans une de ses réunions de l'été dernier, la décision de traiter les colonies des apiculteurs sociétaires avec le remède préconisé contre l'acariose.

Pour le moment, il n'y a pas de colonies malades, mais comme les mesures préventives sont du bon sens, le président vous engage tous à faire appel aux membres du comité qui s'est adjoint M. Salchli, inspecteur des ruchers, pour vous aider à appliquer le traitement.

Il n'y aura aucun frais, la caisse sera ouverte pour ces dépenses. Prière de s'annoncer avant le 15 décembre, aux membres du comité ou à l'inspecteur.

*Le Comité.*

#### NOUVELLES DES RUCHERS

*Marc Gigon, Damvant.* — Je vous adresse ces quelques lignes sur l'activité de mon rucher en 1931.

Après avoir été un peu éprouvé par l'acariose en automne 1930, j'appréhendais le réveil des ruches au printemps, surtout en entendant certains apiculteurs dire qu'on leur avait tué leurs abeilles avec le remède Frow.

Mais, au contraire, grande a été ma satisfaction en voyant l'état de mes ruches à la première visite en avril. Trois ou quatre cadres de couvain par ruche, malgré le printemps en retard sur une autre année, de belles et vigoureuses populations et encore assez bien approvisionnées.

Mai arriva avec sa belle floraison et de beaux jours ensoleillés où les ruches prirent un bel élan ; le mois de juin fut comme son prédécesseur, aussi les hausses se remplirent rapidement d'un beau miel doré. Juillet, août et septembre ne nous ont donné que de l'eau comme miellée. Il a fallu nourrir pour suppléer au manque de provisions.

Je n'ai eu qu'un seul essaim, malgré que j'avais des ruches très populeuses.

Encore quelques mots au sujet de l'arséniate de plomb, puisque le *Bulletin* de novembre en parle. En 1929, les arbres d'un verger à proximité de mon rucher avaient été aspergés. Les jours suivants, j'eus la stupéfaction de voir mes abeilles tomber en masse devant une ruche, se traîner par soubresauts et mourir ensuite par paquets. Cela dura 4 ou 5 jours, puis vint une petite pluie et tout fut fini.

J'envoyai un échantillon à l'Institut du Liebefeld. On ne trouva trace d'aucune maladie et M. le Dr Morgenthaler me répondit que cela pouvait peut-être provenir de l'arséniate de plomb, mais qu'on ne pouvait encore se prononcer sur la nocivité de ce produit pour les abeilles.

---

### VIENT DE PARAÎTRE

*Almanach agricole de la Suisse romande 1932*, 70<sup>me</sup> année, publié sous les auspices de la Société neuchâteloise d'Agriculture et de Viticulture. Fr. 0.75. En vente partout (envoi contre remboursement sur demande). — Editions Victor Attinger, Neuchâtel.

Attrayant et instructif, avec d'excellentes illustrations de bétail, cet almanach a réuni une phalange de spécialistes qui apportent leurs conseils et le résultat de leurs expériences aux agriculteurs romands. Almanach spécialisé et vulgarisateur, il a obtenu les suffrages de nombreuses personnalités officielles ou privées.

Après le calendrier et la liste des foires et marchés au bétail de toute la Suisse, voici les *chroniques agricole et viticole* de l'an écoulé; plus loin des articles qui intéressent les horticulteurs et d'autres les apiculteurs.

Mais la part la plus importante revient aux *agriculteurs* proprement dits avec les questions des engrais, des céréales, des foins, etc., et aux *éleveurs de bétail* ou de chevaux avec d'intéressants articles sur l'alimentation des bêtes, les maladies du bétail, etc. Il faut ajouter à cela des articles sur l'*aviculture*, la *basse-cour*, l'*arboriculture*, l'*apiculture* qui apprennent chaque fois quelque chose. Avec les conseils pratiques, les recettes culinaires et les bons mots, l'ensemble est utile, attrayant et pratique. Cette brochure réalise le parfait almanach du paysan et de tous ceux qui s'intéressent au travail de la terre.

P. P.

\* \* \*

*Traité complet d'apiculture*, par Alphandéry.

Il nous reste 3 exemplaires de ce superbe volume, relié, à fr. 20.50 l'exemplaire, à verser à notre compte de chèques II. 1480.

---

### LIVRES A PRIX RÉDUITS

*Le système Dadant*, 3 fr. 50. — Ed. Bertrand, *La conduite du rucher*, 3 fr. — Ed. Alphandéry, *Le livre de l'abeille*, 2 fr. 50. — Evrard, *Le mystère de l'abeille*, 2 fr. 70. — Maeterlinck, *La vie des abeilles*, 2 fr. 70. — Hommell, *L'apiculture*, 4 fr. — de Layens et Bonnier, *Cours complet*, 4 fr. 30. — Alin Caillas, *Les trésors d'une goutte de miel*, 2 fr. — Idem, *Les produits du rucher*, 3 fr. 50. — *Cahiers de comptabilité*, le cahier 1 fr. Dr Leuenberger, *Les Abeilles*, 6 fr. — *Rassenzucht der Schweizer Imker*,

2 fr. — Ph. Baldensperger, *Maladies des abeilles* (très bien illustré).  
2 fr. 30. — Bugnion, *Les glandes salivaires des abeilles*, 2 fr. 50. —  
C. Toumanoff, *Maladies des abeilles*, 4 fr. — F. Bernard, *Leçons élémentaires d'apiculture*, 0 fr. 70. — Bertrand, *La ruche Dadant modifiée*, 1 fr. 25. — Philipps, *Elevage des reines*, 1 fr. 50.

Prix réservés aux membres de la Société romande d'apiculture, domiciliés en Suisse. Franco contre versement au compte des chèques II. 1480, en indiquant au dos du talon le ou les volumes désirés.

En outre, nous vendons au prix de 3 fr. diverses années du *Bulletin*.  
Prix réduit pour plusieurs années à la fois. *Schumacher.*

## Miel du pays

J'achète toute quantité de miel pur au prix officiel en échange de linges de lit, trousseaux, couvertures, étoffes pour dames et messieurs, chaussures.

Demandez échantillons et catalogue. Prix et choix absolument équivalent à toute concurrence.

**Hans BICHSEL, Berthoud**

ci-dév. Alb. Bichsel.

Fondée en 1894.

(Berne)

## La publicité dans le

## Bulletin de la Société

## Romande d'Apiculture

*porte et rapporte beaucoup.*

## LIENHER FRÈRES, Constructeurs SAVAGNIER (Neuchâtel).

Téléphone 2.24

**Médaille d'Or Berne 1925**

**Médaille de Vermeil Boudry 1927.**



## Tous les articles en bois pour l'apiculture

*Ruchers-pavillons* complètement démontables de construction soignée. Devis et projet sur demande.

*Ruches* tous systèmes, *pépinières*, *matelas-nourrisseurs* « *Lienher* » avec bassin en aluminium, *cadres*, *sections* de divers modèles.

Dépôt de nos articles : **LCERSCH & SCHNEEBERGER, Neuchâtel,**

*Prix-courant sur demande.*